

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



VOL. V.—No. 15.

MONTREAL, JEUDI 9 AVRIL 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA QUESTION DE L'AMNISTIE

L'amnistie n'est pas une question de parti dans la province de Québec, puisque tout le monde s'entend pour la réclamer; mais nous différons sur les moyens à prendre pour l'obtenir.

Les uns disent qu'il faut laisser finir l'œuvre du Comité nommé pour s'enquérir de cette affaire; les autres prétendent que ce Comité n'a qu'un but, dans la pensée des ministres, retarder l'octroi de l'amnistie jusqu'à ce que le cabinet local d'Ontario ait fait ses élections générales.

Les uns affirment que ceux qui pressent l'affaire en ce moment n'ont d'autre intention que d'embarrasser le ministère, à preuve que tant qu'a vécu le cabinet Macdonald ils n'étaient pas si pressés: ceux-ci répondent qu'ils ont alors fortement réclaté l'amnistie; qu'ils la demandent plus énergiquement aujourd'hui parce que la question est urgente, M. Riel étant venu à Ottawa et ayant prêté le serment des députés d'après les conseils d'un partisan du ministère, et que si le ministère fort d'aujourd'hui n'ose pas faire face aux Orangistes, il est facile de comprendre que le ministère faible d'hier se soit montré pareillement timide; que s'ils voulaient embarrasser le ministère, ils n'auraient qu'à interroger l'opinion populaire sur l'expression *meurtrier de Scott*, appliquée à M. Riel par M. Dorion.

Les uns disent qu'on ne doit pas s'alarmer, que le ministère accordera l'amnistie si le Comité déclare qu'elle a été promise; les autres répliquent qu'être alarmé c'est être prudent, et que, dans tous les cas, on devrait accorder l'amnistie à M. Riel comme une chose juste en soi, non pas simplement comme la conséquence d'une promesse faite par un cabinet déchu.

Il est malheureux que, nous accordant si bien sur la nécessité même de l'amnistie, nous différons sur le temps et la manière de l'obtenir. C'est pourtant là une de ces questions sur lesquelles l'entente parfaite est facile.

Prenons la situation, non pas telle qu'elle était hier ou l'an passé, non pas telle que l'a faite un tel ou un tel, mais telle qu'elle est aujourd'hui pour une raison ou pour une autre.

La question Riel cause-t-elle une agitation préjudiciable au pays en général?—Oui.—Donc il faut accorder l'amnistie. Que M. Riel soit coupable ou non, il n'est plus temps de discuter cela, il faut céder à la raison d'état, au besoin de tranquillité publique. *Salus populi suprema lex esto.*

Le ministère fédéral est-il fort?—Ce ministère possède la plus forte majorité parlementaire qui se soit vue dans notre pays.—Donc il manque de courage s'il n'aborde pas la question en face, s'il cherche des détours pour la régler. Il est assez puissant pour songer exclusivement à l'intérêt général de la Confédération, il y aurait pour lui lâcheté à se laisser conduire par un petit groupe de fanatiques.

Le gouvernement canadien n'a-t-il pas négocié d'une manière officielle avec les délégués de M. Riel, et n'a-t-il pas ensuite accordé une constitution à la province de Manitoba?—Oui.—Or ces deux faits selon le droit des gens impliquent, au dire des auteurs, l'amnistie.—Donc le ministère devrait aborder cette question de droit avant de penser à la question de fait, le fait de la promesse d'une

amnistie. Le principe prime le fait. Rechercher le fait c'est vouloir éluder le principe.

Les autorités d'Ottawa devraient ainsi prendre la difficulté de front; mais elles en jugent autrement. Il faut étudier la situation telle qu'elles ont voulu la créer.

Cette situation est facile à saisir. Riel a été assermenté, on le traque, il peut être tué à toute heure du jour, le Nord-Ouest est dans l'anxiété, prêt à prendre les armes, le pays entier est en fermentation, la guerre civile peut éclater, et le ministère se croit impuissant: dans un pareil danger, il n'y a pas d'alternative possible, la chambre elle-même doit prendre l'affaire en main et la résoudre avec l'autorité souveraine dont elle est revêtue.

C'est, en effet, à quoi vise la proposition d'expulsion faite par M. Bowell. Mais nous devons espérer que tout le Bas-Canada s'unira dans cette circonstance et que son attitude énergique assurera l'amnistie aux personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest.

OSCAR DUNN.

LA BROCHURE DE MGR. TACHÉ

Les journaux reproduisent la brochure de Mgr. Taché sur l'amnistie, dont le télégraphe a parlé la semaine dernière. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, la publier également. Nous en avons cependant donné la conclusion.

Cette brochure contient une lettre de Mgr. Taché à Lord Lisgar qui répond d'avance à l'une des accusations qui viennent d'être proférées contre M. Riel en chambre. M. Bowell dit que celui-ci a favorisé la dernière invasion fénienne au Manitoba. On sait déjà qu'au contraire il s'est mis à la tête des Métis pour la combattre; mais voici ce qu'écrivait Mgr. Taché dans une lettre datée de Hamilton le 23 juillet 1870:

Ce mouvement n'a jamais été fait pour se soustraire à l'allégeance de la Grande-Bretagne. Le drapeau Britannique n'a jamais été abattu, et le drapeau fénien n'a jamais été arboré, quoi qu'en aient dit les journaux. Les fénien n'ont rencontré que des refus ou le silence, quand ils ont offert leurs services ou coopération. En dehors de l'association fénienne, le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge a repoussé des offres, qui auraient pu le tenter, si le sentiment de l'allégeance ne l'avait point dominé. Des sommes collectives à un montant de plus de quatre millions de piastres, \$4,000,000, des hommes et des armes ont été offerts, et le tout a été refusé par ces rebelles que l'on voudrait faire pendre aujourd'hui.

L'accusation de 1874 ne vaut pas plus que celle de 1870. M. Riel a toujours été opposé à toute idée d'annexion.

O. D.

N. B.—Voir la dernière page.

SEMAINE PARLEMENTAIRE

Elle a été courte, la semaine, mais pleine d'émotion et de désappointements, dont Riel a fait les principaux frais. Tout le monde s'attendait que le député de Provancher, après avoir été assermenté et avoir signé le rôle, le 30 mars, vers une heure de l'après-midi, prendrait son siège à l'ouverture de la séance. La nouvelle s'en répandit dans la bonne ville d'Outaouais avec la rapidité de l'éclair et lorsque l'orateur prit son siège, les galeries et les passages se remplirent d'une foule avide et compacte.

Les chercheurs d'émotions furent cruellement désappointés; les bêtes fauves, les fanatiques enragés qui, sous

la direction du misérable Clarke, ont pour mission de traquer Riel et de le livrer aux féroces vengeances de ses ennemis, furent aussi victimes d'amères déceptions.

Riel ne parut pas, mais il y eut de bons discours. On attendait cela de MM. Moss et Laurier, et l'attente fut justifiée. Ces sortes de harangues prêtent peu à l'éloquence et à l'enjolivement. Le thème est aride et le cercle presque toujours étroit et rigidement tracé. MM. Laurier et Moss ont su s'astreindre à la règle parlementaire sans être ennuyeux. Ils ont développé et embelli un discours du Trône assez pauvre et qui avait l'air d'être né en haine avec les fleurs.—un discours du Trône qu'on aurait dit rédigé avec "l'ancien marteau" de M. Mackenzie.

M. Moss, qui est de l'école de Blake, a terminé son adresse par une péroraison foudroyante contre les annexionnistes et les indépendants. Il ne voit pas au monde de bonheur plus grand que celui de rester éternellement colon anglais.

M. Laurier, moins enthousiaste, a été aussi sagement constitutionnel. Il a vanté les bienfaits de la Confédération, a proclamé que sous ce régime la position sociale et politique s'était améliorée et avait grandi. Il a été particulièrement heureux en parlant de la modération et du respect des lois que montre la population du Canada; dans ses oppositions et ses emportements, elle ne dépasse jamais les bornes de la constitution. Sur la question des relations du pays avec l'Angleterre, il a été presque aussi loin que M. Moss. On peut se faire une juste idée de cette partie de son discours en constatant qu'il n'a pas craint de résumer sa pensée en rappelant les mots de Sir George E. Cartier prononcés dans un banquet à Québec en 1870: "Nous sommes des Anglais parlant le français."

On pourrait désirer un peu plus d'animation dans l'élocution de M. Laurier, mais il parle très-bien et a des idées justes et modérées. Si jamais une fusion s'opère dans le Bas-Canada, M. Laurier a tout ce qu'il faut pour en être l'heureux trait-d'union.

Sir John A. Macdonald prit ensuite la parole. Il fut inutile de le dire, très-heureux. Il rendit hommage aux talents de MM. Laurier et Moss, dont il loua les idées sages. Il promit *fair play* au gouvernement, dont le programme différerait peu du sien.

Après la réponse de l'hon. M. Mackenzie, M. Masson prononça un excellent discours, en bon anglais et nourri de faits et d'idées. Il déplora, dans le discours du Trône, l'absence de toute mention des écoles du Nouveau-Bruswick, de l'amnistie et des relations en général du Canada avec Manitoba. Le député de Terrebonne possède à fond ces questions, et il communiqua à la Chambre de fort précieux documents inédits, qui, à son avis, devraient décider le gouvernement à recommander l'amnistie sans plus tarder. Le pays, en 1871, recourut à Riel et à ses métis, pour repousser l'invasion fénienne dans le Nord-Ouest. Riel ne marchandait pas son aide et était prêt à verser son sang pour la défense du drapeau anglais: voilà ce qui est établi par l'échange de communications entre le lieutenant-gouverneur Archibald et l'abbé Ritchot. A part les autres promesses faites, c'est un nouveau point, un nouvel argument en faveur d'une amnistie immédiate. Le discours de M. Masson fit sur la Chambre et a fait dans le pays une très-heureuse impression.

L'hon. M. Dorion, dans sa réponse, ne ménagea pas

M. Masson. Il fut même mordant et incisif. Il reprocha particulièrement à M. Masson de ne pas avoir prononcé ce discours contre ses propres amis, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Sir John se leva pour déclarer que M. Masson avait, l'an dernier, refusé d'entrer dans son gouvernement précisément parce que ces deux questions—l'Amnistie et les Ecoles du N. B.—n'étaient pas réglées.

Mardi, 30 mars, commença l'enquête contre Riel sur la motion Bowell, grand chef orangiste, dont avis avait été donné :—

Sur motion de M. Bowell, le greffier de la couronne en chancellerie reçoit l'ordre de comparaître à l'ouverture de la séance, demain, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Provancher, et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'officier-rapporteur du dit district.

Sur motion de M. Bowell, il est résolu que l'hon. H. J. Clarke, Procureur-Général de la province de Manitoba, soit assigné à comparaître, demain à la barre de cette Chambre, pour répondre aux questions qui pourront lui être faites au sujet de l'acte d'accusation de Louis Riel, député du district électoral de Provancher, dans la Province de Manitoba, pour le meurtre de Thomas Scott, soumis au grand jury du Banc de la Reine de Manitoba, et au sujet de la déclaration faite par le dit grand jury que la dite accusation est fondée.

Il fut amené à la Barre de la Chambre, ce fameux Clarke. Tout ce qu'il a dit, jusqu'à présent, peut se résumer à ceci : après avoir, en sa qualité de Procureur-Général, mis devant les Grands Jurés un Indictement contre Riel, obtenu un *True Bill*, et s'être fait donner un mandat d'arrestation, il s'est mis à la tête de la police de Manitoba et d'Ottawa pour prendre Riel. Il n'a été que chose à Manitoba que par Riel et son parti. Quand il a cru que la trahison pouvait le servir, il a trahi—deux ou trois ans après avoir joui des avantages que lui avait laissés le parti français et catholique de Manitoba, quatre ans après le crime reproché à Riel. Sa déposition a déjà fait et fera un immense bien à Riel. Les Anglais, qui ont leurs préjugés comme les autres peuples, abhorrent les mouchards, les lâches et les traîtres. Cette figure de Clarke, cette figure de Caïn, qui veut se faire le bourreau de Riel après avoir courtoisé son amitié, leur inspire une invincible répulsion, un mépris sans bornes. Leur sympathie se déplace; celui qu'ils appelaient quelquefois le bourreau de Scott ne sera plus bientôt, s'il ne l'est déjà, pour eux que la victime de Clarke !

Le fait le plus important de la séance de mercredi, 1er avril, a été la nomination d'un Comité chargé de s'enquérir des causes des troubles du Nord-Ouest, en 1869 et 1870, et si une amnistie a été promise. Ce Comité se compose de MM. D. A. Smith, Bowell, Richard, Baker Moss, Masson, Geoffrion, Jones et l'hon. M. Abbott, qui ont de suite commencé à siéger le lendemain et ont envoyé des *Subpœna* à grand nombre de témoins du Nord-Ouest et d'ailleurs.

J. A. MOUSSEAU.

#### CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

PAR L. G. D'ODET D'ORSONNENS,  
Lieutenant-Colonel d'Etat-Major.

#### OBSERVATIONS CRITIQUES.

##### I.

Ces "Considérations Militaires," auxquelles le Colonel d'Orsonnens vient de donner la publicité de la presse, forment une petite brochure de soixante-dix pages, et leur lecture est pleine d'intérêt.—Intérêt canadien, cela va sans dire, puisqu'elles touchent à une des branches les plus vitales de l'organisation politique de ce pays; et en chaque pays, en effet,—c'est une chose avérée,—la question des armes est, sinon l'unique expression de sa force, du moins, l'un des symptômes majeurs de sa santé sociale. Mais de plus, par l'élevation des points de vue où s'est constamment placé le Colonel d'Orsonnens, en discutant, dans cet écrit, des besoins spéciaux de sa patrie, auxquels il a consacré sa carrière, il a su attirer à son œuvre un intérêt très-sincère de la part de tout lecteur "étranger" au pays.

C'est à ce titre, et à ce titre seul, que nous allons nous permettre de jeter sur le papier quelques "Observations critiques" sur cette publication toute nationale.

Ce préambule doit suffire, en lui-même, pour indiquer au lecteur que notre modeste travail écarte d'avance tout jugement, de notre part, sur l'opportunité indigène des mesures réclamées par le Colonel d'Orsonnens, au sujet de la milice canadienne, sur cette "urgence d'une réorganisation de la force armée"; sur ces "réformes que l'expérience a démontrées d'une absolue nécessité," dont il est parlé dès le début de la brochure, et sur l'espérance franchement formulée de voir la réalisation de ces souhaits très-patriotiques sortir du "changement ministériel qui vient de s'opérer."

Chacun peut avoir ses opinions légitimes et arrêtées sur

toutes ces choses; et, pour un "Etranger,—pourquoi ne pas le dire, et soit le dit "très simplement"—les opinions de cette nature peuvent même acquérir quelque... "adjutorium" d'observation dans ces simples données: d'abord, en ce qu'il peut se trouver en mesure de faire des comparaisons raisonnables entre la situation d'autres pays et la situation analogue du pays dont il est l'hôte; ensuite, parce que, dans ce même pays qui lui donne l'hospitalité, il est naturellement dégagé de toute fumée d'ambition personnelle d'être politiquement quelque chose, et qu'il possède, par là, l'inappréciable avantage de ne pas fourrer le bout de son petit doigt entre l'arbre et l'écorce des "Partis";—Or, ceci est un accident qui réalise en plein—qu'on nous permette l'expression,—la façon la plus sûre et la plus triste de se "pincer" l'intelligence, et le véritable moyen de se faire des "bleus" à l'esprit.

Quoi qu'il en soit, nous garderons tout à fait pour nous-mêmes nos opinions personnelles sur la "question de cabinet," en ce qui concerne l'Etude militaire que vient de livrer aux appréciations du public le Colonel d'Etat-Major écrivain; et nous ne nous arrêterons quelques instants que sur les côtés "universels," ou, si l'on veut, "publics," que présente très-abondamment cette Etude. Cette abondance on l'avouera,—est déjà une excellentissime bonne note au crédit de ce petit livre.

##### II

Et pour justifier ce compliment, qui n'est, en réalité, qu'un simple témoignage, nous allons tout de suite faire défiler, au pas de course, devant la tribune du lecteur, ces côtés "universels et publics" que nous venons de signaler dans le travail du Colonel. Dans tout travail de la pensée et de la plume, ces côtés forment, très-certainement, le vrai fond du mérite et le signe précieux de la bonne-œuvre accomplie.

Pour plus de précision, ce rassemblement en colonne serrée, nous allons le fractionner en deux sections.

PREMIÈREMENT, ce qu'énonce l'Auteur sur les vices "actuels" de la force armée canadienne.—Ces vices sont-ils réels; figurent-ils comme présents au corps dans l'effectif moral du pays?—En italien, on aurait toujours la ressource de dire: "E chi lo sa?"; mais nous sommes bien loin de l'Italie; ses ressources ne sont pas du tout les mêmes que celles du Canada, et pour notre part, nous n'avons, ma foi aucune bonne raison de douter de ces vices. En tout cas, ils sont trop nettement matriculés de bonne encre par la plume de M. d'Orsonnens, trop vertement "habillés" par sa main de soldat, pour pouvoir donner le change aux regards du public. L'on verra bien, d'ailleurs, s'ils sont démentis par n'importe quel vengeur de "l'état des choses"; s'ils sont patronnés par un avocat quelconque des procès politiques d'un tout récent passé; s'ils sont pris au collet par quelque police intéressée à les "mettre à l'ombre," ou bien "canardés" par quelque tirailleur de cette grande "Santa Hermandad" de tous les pays, qui s'appelle à la fois et "l'Esprit de contradiction et l'Envie des supériorités"; ce qui n'est autre chose que le besoin de mordre ou de cracher. Nous verrons donc cela, ou plutôt,—j'en suis presque sûr,—nous ne le verrons pas. Pour nous, nous ne faisons ici que "passer la parade" par une petite inspection textuelle.

— "Que vous faut-il de moins"?.....

Cette première section figurera les "Voltigeurs" de cette revue très-sommaire.

SECONDEMENT, viendront les "Grenadiers"; et ce seront les termes et solides énoncés de principes militaires, sains et virils, généreux et féconds, dont le Colonel d'Orsonnens a comme encadré les rangs de sa publication.

Donc, en avant les Voltigeurs de la chose.

(10.)— "On a fait de l'armée en Canada un levier politique, qui malheureusement, en brisant les engrenages "du service, a aussi brisé la carrière de celui qui s'en servait."

(20.)— "Les commandements supérieurs sont donnés à des créatures du Gouvernement."

(30.)— Il y a "un abus IMPITOYABLE des grades. Ils sont accordés au plus grand nombre, sans distinction de mérite ou de position."

(40.)— Le Colonel d'Orsonnens se fait, dans l'aveu de cette manœuvre qu'il ne craint pas d'appeler une "absurdité," l'interprète, l'écho;—disons mieux,—le vrai camarade de pensée, du Colonel Fletcher, secrétaire des commandements militaires de Son Excellence Lord Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, et il ajoute: "En rendant très-commun et illusoire l'honneur de ces grades, la loi a privé un bon nombre d'hommes de position "et d'éducation de les rechercher."—Voilà une loi intelligente et patriote!

(50.)— Le service militaire est essentiellement et légalement "empêché d'être une carrière, malgré les aptitudes "militaires toutes spéciales et reconnues de tous des Canadiens, particulièrement des Canadiens-Français,"— (Bon chien chasse de race.)

(60.)— Dans l'organisation actuelle, "Les officiers commandant les divers corps, s'attribuent à eux-mêmes

"l'instruction de leurs corps, moyennant rémunération" "Ils dépensent le moins possible de l'allocation qui leur "est accordée à cet effet par le gouvernement, et ils se "signent des certificats de compétence pour eux-mêmes."—Bravo!!

(70.)— Dans la même organisation actuelle, "ce sont "les soldats qui choisissent leurs officiers commandants, "quand ceux-ci ne sollicitent pas,—(ce qui est presque "toujours le cas,) les hommes à joindre leurs compa- "gnies."—Bravissimo!!!

(80.)— Spécialement pour l'Etat-Major, dont le Colonel d'Orsonnens dit, avec la plus grande justesse: "Moins les "troupes d'un pays sont disciplinées, plus il lui faudrait un "Etat-Major capable et instruit," il se trouve que "l'inter- "vention continuelle de la politique a empêché les officiers "de cette arme de prendre dans la société le haut rang "auquel ils ont droit par leurs fonctions."

(90.)— Mais de plus, par la contradiction la plus flagrante et véritablement la plus anti-sociale, les Officiers supérieurs de l'Etat-Major canadien sont entièrement "as- "similés, d'un côté, à des employés civils, tandis qu'en "même temps la carrière politique leur est radicalement "interdite par la loi."—Parole d'honneur! ceci est un chef-d'œuvre des rouages, ou plutôt des roueries, du "Parlementarisme; c'est le chef-d'œuvre de la confection à bon marché des "Créatures," un de ces mots qui, dans le domaine de la politique, mériterait, vraiment, d'être toujours prononcé de ce petit ton plein d'un souverain mépris, dont l'accompagne la langue des salons en France, dans une acception toute spéciale, qui ne confine pas directement à la politique.

Puis, pour compléter la série, le Colonel signale encore deux vraies absences fort pernicieuses dans l'armée canadienne telle qu'elle est:

(100.)— C'est d'abord, "la non rémunération immédiate "du service militaire, la solde n'étant payée que long- "temps après les inspections; et plusieurs espèces de "retenue injuste d'argent de la part d'officiers," étant à l'ordre du jour.

(110.)— Ensuite, "l'absence d'une loi qui protège les "jeunes employés prenant du service, qui oblige les pa- "trons à les réintégrer dans leur position, après un camp "ou une campagne; enfin, qui fixe une échelle de pen- "sion ou de demi-paie pour les blessés et les veuves des "militaires."

Qu'il me soit permis de noter en passant, au sujet de cette lacune civile signalée par le Colonel d'Orsonnens.—(C'est pour moi un devoir des aiguillettes d'Etat-Major que j'ai eu l'honneur de porter, en même temps qu'un hommage à l'hospitalité que j'ai rencontrée en ce pays;—qu'il me soit permis de noter ici que lorsque la jeunesse catholique du Canada a si vaillamment écouté l'impulsion de sa foi et la voix de ce Pierre l'Hermite du Nouveau-Monde, Monseigneur Ignace Bourget, en allant s'enrôler sous le drapeau pontifical, plusieurs patrons et industriels du pays, non moins catholiques que ces jeunes hommes, leur ont garanti et conservé, pour leur retour au foyer domestique, la position qu'ils occupaient dans leurs bureaux ou dans leurs ateliers.—Et il ne s'agissait pas d'un camp de quelques jours ou d'une expédition de quelques semaines. Honneur à ces généreux et intelligents citoyens, tout prêts,—nous le savons,—à redonner encore, si l'occasion s'en présente, cette véritable "réserve" de leur dévouement au Souverain Pontife! Ils ont montré, une fois de plus, dans cet acte, que l'amour de l'Eglise fait en somme les meilleurs et les plus sages législateurs.

Reprenons.

(120.) Devant la situation qui vient d'être dévoilée, et qu'il n'est guères besoin de qualifier, la conclusion sommaire et martiale, qu'en tire le Colonel n'est-elle pas juste, à savoir: que "l'esprit national ne pouvait longtemps se "fixer" dans cette conception militaire hybride, "née dans "un moment d'effervescence politique;" et que c'a été véritablement "une défaite morale"?

(130.) Enfin, pour clôturer le tout, n'a-t-il pas raison d'appeler tout cela une plaie? "En mettant le doigt "sur la plaie," dit-il au dernier feuillet de sa courageuse brochure, et avec cette confiance calme, toujours pleine d'espoir, qui ne doit jamais abandonner le véritable homme de guerre, "je me suis peut-être exposé à "faire saigner, mais je suis certain qu'elle se cicatrifiera "bientôt, plus rose et plus fraîche que jamais."

Colonel, vous avez raison.

TOTAL:—"Treize Corps d'observation—C'est un mauvais nombre.—Tant pis.

Et maintenant, au tour des "Grenadiers."—Nous entendons par là, dans cette revue critique—avons-nous dit,—les principes solides.—"Armes... bras"!

(10.) "L'organisation militaire d'un pays est une question de si haute politique qu'elle entraîne ou précipite "souvent les jeunes nations."

(20.) Dans l'état actuel du Canada, avec les perspectives qui lui sont faites, avec les horizons de son avenir

qui sont vastes, mais, par cela même, chargés de vapeurs pouvant amener sur son existence nationale les plus terribles orages, "il lui faut créer en petit tous les éléments d'une grande nation."

(30.) Il faut essentiellement aux forces militaires canadiennes,—(Et ceci s'applique d'ailleurs aussi bien à l'armée qu'à toute institution politique du pays.) "Il faut, comme point de ralliement, une tradition, qui bien dirigée, donnerait à notre armée une discipline et l'amour de l'honneur qui, hélas! faiblit tous les jours."

(40.) Or, "la discipline militaire demande une application, indistincte de tout parti politique."

(50.) Cette théorie gouvernementale, cet esprit des Partis, dont "l'Esprit de parti" est la pierre d'achoppement inévitable, "engendrent l'oubli du devoir, ce qui tue net l'esprit militaire et chevaleresque de la nation."

(60.) L'armée canadienne, "qui est bien loin de vouloir jamais être une force agressive, doit être le noyau d'une institution."

(70.) Les efforts de la conscience guerrière du pays doivent tendre à "créer dans le rang l'ambition, mais en la basant sur le mérite et l'honneur national."

(80.) Et, pour la hiérarchie des grades, l'objectif doit être de "maintenir les ambitions anticipées des rangs inférieurs."

(90.) Pour une particularité que présente le pays,—(Et tant d'autres, aussi du reste!) celle des salaires de plus en plus élevés que réclament,—et qu'obtiennent,—les classes laborieuses; voici ce que nous dit le Colonel d'Orsonnens, pour répondre à l'objection posée à ce propos quand on réclame une augmentation de la solde du soldat au niveau de la paie de l'ouvrier: "Faites du service militaire un devoir, et non une transaction commerciale. Remplacez l'argent par le dévouement et l'affection du devoir. Elevez les sentiments du peuple, il vous servira mieux; et le pays, qui aura de chacun de ses habitants sa part de dévouement, sera un pays invincible."

Cette série de textes est, ce nous semble, une assez jolie démonstration qu'on peut être tout ensemble soldat et philosophe, Colonel d'Etat-Major et moraliste, porteur d'un bon sabre et penseur de fortes pensées.

Cloturons la série par une citation, qui joint au mérite de toutes celles qui précèdent, celui d'être expérimentale et qui dénote, en outre, implicitement chez son auteur des études toutes particulières et très variées sur le sujet qu'il traite avec la chaleur, la conviction et "l'amour du métier," dont on vient de voir les traces brillantes:

(100.) "L'idée de copier une armée est insoutenable, car chaque pays a ses mœurs, son caractère national et son tempérament."

A cette grande et salutaire vérité, le Colonel ajoute, dans tout le cours de son livre les indications les plus judicieuses sur les bons exemples et les salutaires leçons que peut fournir à l'éducation militaire du Canada les défauts et les qualités, les vertus et les vices, les satisfactions et les lacunes, les revers et les gloires, les bonnes impulsions et les tristes essais du régime militaire de bien d'autres nations du globe, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et les Etats Unis. Il a le mérite, en cela, de discerner avec sagesse ce qui est "plagiat" de ce qui est "emprunt," et de se tenir bien campé à cheval, dans ses patriotiques appels à ces concitoyens, entre l'étroitesse de l'exclusivisme de clocher, et l'irréflexion des engouements pour tout ce qui n'est pas le *At Home* national.—Cette saine équitat n'est pas précisément très répandue,—mais c'est toujours la grande et bonne méthode du vieux Tacite dans ses Etudes: "*Inter abruptam contumaciam et deforme obsequium liceat pergere iter periculis vacuum.*"

Pour cette section donc, le TOTAL est de "Dix Corps de doctrine militaire."—A dix, on fait une croix.

(A continuer.)

PAUL DE MALIJAY,

Des Zouaves Pontificaux,

Ancien officier d'ordonnance de S. Exc. le Général Kanzler,  
Ministre des Armes de Sa Sainteté.

## CHRONIQUE.

OTTAWA, 1er avril 1874.

M. le Rédacteur,

Permettez-moi de me servir de l'intermédiaire de *L'Opinion Publique* pour solliciter des renseignements historiques que quelques-uns de nos savants archéologues pourraient peut-être posséder relativement au colonel Pierre Ménard, le premier Lieutenant-Gouverneur de l'Illinois, et à son neveu, Michel Ménard, qui a joué un rôle assez important au Texas.

Les biographies de ces deux distingués compatriotes rentrent de droit dans le cadre de mon ouvrage: *Les Canadiens de l'Ouest*, qui sera livré à la publicité dans quelques mois. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu encore recueillir sur leur vie que les données fort incomplètes, que nous donnent Bibaud dans le *Panthéon Canadien* et Ford dans son livre: *A history of the Illinois*. Quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il également me procurer quelques renseignements sur E. M. Crépeau qui fut gouverneur de Michigan, il y a quelques années?

Toute personne qui pourra m'aider à répandre quelque lumière sur la vie injustement ignorée de ces trois compatriotes rendra service à l'histoire et obligera infiniment

Votre bien dévoué,

JOSEPH TASSÉ.

Nous saluons avec plaisir le retour au milieu de nous de M. Charles Panneton qui depuis neuf ans poursuivait ses études musicales à Paris. M. Panneton est un artiste de premier ordre dont nos compatriotes sauront apprécier tout le mérite, espérons-le. Il doit se fixer prochainement à Montréal, après avoir visité sa famille à Joliette.

M. C. J. Brydges a envoyé en Angleterre sa résignation définitive de gérant du Chemin de fer le Grand-Tronc, position qu'il occupe depuis douze ans. Il continuera de surveiller l'administration du chemin et de veiller aux intérêts de la Compagnie jusqu'à l'arrivée de son successeur, dont la nomination ne tardera pas à être faite.

Une nouvelle édition du *Parliamentary Companion* de M. Morgan est sous presse et sera prochainement en vente. Ce volume contiendra comme d'ordinaire une notice biographique de tous les membres du Parlement et d'autres informations politiques.

Les électeurs de St. Hyacinthe ont unanimement approuvé le règlement autorisant la ville à souscrire \$25,000 au fonds capital de la Compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska.

Quelques journaux s'attendent à une dissolution prochaine du Parlement local d'Ontario et à des élections générales immédiates.

M. T. S. Richer, avocat de St. Hyacinthe, est nommé Inspecteur de la Police à cheval de Manitoba.

On lit dans la correspondance parlementaire de *L'Evénement*:

L'arrivée du sénateur Girard a fait courir le bruit samedi que Riel le suivait de près ou même l'accompagnait. On s'est porté à sa rencontre, et au moment où le gros sénateur descendait de l'omnibus devant chez Russell, quelqu'un dans la foule a demandé: "Où est Riel?"

—"Parbleu! dans Girard," a répondu une autre voix.

Un poète, M. Alfred Garneau, a adressé quelques vers fort jolis à M. Fréchette pour demander des billets d'admission. C'est de plus en plus comme à l'Académie.

Cher ami,

Trois Dames de ma connaissance,  
Friandes de belle éloquence,  
(Phrase fleurie est un bouquet)  
Me demandent triple billet,  
J'entends billets de galerie  
Et non pas amoureux poulet.  
Fais m'en tenir trois, je t'en prie.  
L'une adore la poésie,  
Je crois, par-dessus toutes choses,  
Mais enfin l'on peut varier.  
Le trio, sans débats moroses,  
Peut-être veut-il s'assurer  
Si, dans ce jour d'apothéoses,  
L'éloquence avec son laurier  
Peut faire un moment oublier  
La Poésie avec ses roses.

C'est M. Fiset de Rimouski qui a accompagné M. Riel au Parlement lorsque ce dernier s'est fait assermenter.

M. Fiset s'est présenté le premier au greffier de la Chambre et lui a demandé s'il pouvait assermenter un membre. Sur sa réponse affirmative, il a fait entrer M. Riel qui se tenait à la porte. M. Riel prêta serment et signa le premier, ensuite M. Fiset. Le greffier ne se doutait pas que ce fût M. Riel. Lorsque celui-ci fut rendu à la porte, l'officier civil jeta un coup d'œil sur la liste sur laquelle le nouveau membre venait d'inscrire son nom comme député et il vit avec surprise le nom de Louis Riel.

Le Greffier est de suite aller avertir le Premier de ce qui venait de se passer. M. Mackenzie a paru très-étonné.

La *Canadien* croit que M. Benjamin Globenski sera nommé coroner du district de Québec en remplacement du lieutenant-colonel Panet, élevé au poste de sénateur.

Le *Canadien* est entré, mercredi, dans sa quarante-quatrième année d'existence.

Ce journal profite de cette occasion pour annoncer à ses lecteurs qu'au mois de mai prochain il subira une transformation complète qui le mettra en état de lutter avec n'importe quelle feuille française ou même anglaise de la province.

Nous félicitons notre confrère.

## POÉSIES DU COLONEL PATTEN

TRADUITES PAR N. LEGENBRE.

I

### FLEURS ET POÉSIE POUR ADA.

*Bring flowers, fresh flowers for the young bride.*

Conserve, chère Ada, ces quelques fleurs sauvages  
Dont la main de ton père a formé ce bouquet;  
Qu'elles aillent porter, de ces lointains rivages,  
A ton cœur filial, mon amour, mon regret.  
L'une te marquera, par sa rouge corolle,  
Dans l'épouse nouvelle une aimable pudeur;  
L'autre, de la candeur présente le symbole:  
C'est un lis du vallou, éclatant de blancheur;  
Cette troisième est bleue et ses feuilles unies  
Montrent des deux époux les âmes réunies.

A ce pauvre bouquet je confie un baiser  
Que je voudrais, enfant, sur ton front déposer;  
Mais, entre nous, la mer tend sa vague infinie.  
Par ton père et par Dieu, mon enfant, sois bénie!

II

### RAYONS ET OMBRES.

C'est quand le ciel revêt sa plus riche couleur  
Que le soleil pâli vers son couchant décline;  
Quand la rose à nos yeux ouvre toute sa fleur,  
Sur la tige on peut voir sa tête qui s'incline.

L'oiseau trouve toujours son plus touchant refrain  
A cette heure où le soir va fermer sa paupière;  
Et l'écharpe qu'Iris fait flotter dans sa main  
Jette en disparaissant sa plus douce lumière.

Les gouttes de cristal que le matin répand  
S'éclairent du rayon qui les fait disparaître,  
Et l'étoile du soir dévoile en s'éteignant  
De tous ses reflets d'or le plus brillant peut-être.

De nos jours tel, hélas! est le cruel destin:  
Le paix que nous goûtons précède les alarmes;  
Le soir vient nous ôter le bonheur du matin,  
L'œil à peine a souri qu'il se voile de larmes!

Bien loin de notre sphère, il est pourtant un lieu  
Où notre âme n'a plus à redouter l'épreuve,  
Où, contemplant de près les splendeurs de son Dieu,  
Dans l'amour infini, le cœur content s'abreuve.

On y respire en paix le souffle du bonheur,  
Sans que le doute amer y mêle sa tristesse.  
Fasse le ciel céleste, un jour, que notre cœur  
S'y plonge dans des flots d'éternelle allégresse.

(A continuer.)

## LES CHIGNONS.

(CHANSONNETTE.)

Paroles et musique de E. H. de St. Aubin.

I

A ceux qui médisaient des femmes  
J'en veux, et depuis bien longtemps.  
Quoi! maltraiter ces chères âmes!  
Y pensez-vous, mes braves gens?  
Vous dites que la jeune Alice  
Aime un vieillard cassé, voûté;  
Vous n'excusez pas ce caprice:  
Et de quel droit, en vérité?

Refrain:

Laissez femme aimable et gentille  
A son bonheur, à son guignon,  
Qu'elle soit dame, veuve ou fille,  
Quand elle a ça dans le chignon. (bis)

II

Vous dites que la belle Hortense  
Aime un grand fat aux cheveux roux,  
Qu'en pure perte elle dépense  
Longs soupirs et regards bien doux.  
Il est laid, je veux bien l'admettre,  
Mais cela vous regarde-t-il?  
Non! vous n'avez rien à permettre:  
Hortense le trouve gentil!

Laissez femme aimable et gentille  
A son bonheur, à son guignon,  
Qu'elle soit dame, veuve ou fille,  
Quand elle a ça dans le chignon. (bis)

III

Vous dites que la grande Hélène  
Aime un nain boiteux et barbu,  
Et qu'elle prend bien de la peine  
Près ce diabolin velu.  
Petit ou grand, boiteux, bancal,  
Il faut que chacun ait son tour:  
Rengainez donc votre morale,  
Vous n'entendez rien à l'amour!

Laissez femme aimable et gentille  
A son bonheur, à son guignon,  
Qu'elle soit dame, veuve ou fille,  
Quand elle a ça dans le chignon. (bis)

Mars, 1874.

## NOS GRAVURES

HUGH MURRAY, LIEUTENANT AUX ZOUAVES PONTIFICAUX

Né à Montréal le 30 avril 1836, ce fut à Québec, au petit séminaire qu'il fit ses études. En 1856, il termina son cours par les examens du baccalauréat et fut couronné bacheliers ès-arts. Aussitôt il entra à l'Université-Laval où il suivit les cours de l'École de Médecine pendant plus d'un an. Il s'y fit remarquer par son aptitude, sa soumission et son amour pour le travail. Il eut la douleur de perdre en quelques mois (1857) sa mère et son père : ces deux malheurs qui le frappaient coups sur coups, lui firent prendre la résolution d'embrasser la carrière ecclésiastique, mais les chagrins et un travail constant affaiblirent sa santé au point qu'il dut renoncer aux études théologiques.

En 1859 il entra à la rédaction du *Journal of Education*, au département du Surintendant de l'Instruction Publique alors dirigé par l'Honorable M. Chauveau; il y était encore quand la bataille de Castelfidardo eut lieu.

Cet événement alluma en son cœur le feu du dévouement. Un Canadien, M. Testard de Montigny, l'avait déjà devancé. Il écrivit à son vénérable oncle Mgr. Horan, de Kingston, sa ferme détermination de partir pour Rome. La bénédiction de son projet ne tarda pas à venir avec la permission de partir. Il arriva à Rome et le 31 juillet 1861 il endossa l'uniforme qui lui devait un jour servir de glorieux lincoln. Sa conduite au régiment fut celle d'un vrai soldat attaché à sa foi; jamais il ne s'écarta d'une conduite sévère et dont le mot d'ordre était : dévouement et discipline. En 1866 il fut promu sergent après une affaire de brigands dont le succès lui était dû en grande partie.

Sévère, discipliné, le regard mélancolique et rempli de loyauté, de franchise et de cette brusquerie militaire qui venait de l'esprit du devoir, il se faisait obéir et respecter de ses soldats.

Il fit son devoir en 1867 et Mentana le vit à l'avant-garde, au premier rang sur la ligne de bataille. Près d'un chemin creux il conduisait sa section et devait la faire traverser sous une pluie de balles; un à un, deux à deux, il conduisait ses hommes en faisant lui-même le coup de feu. Un instant il s'arrête pour charger sa carabine, et au même moment son bras droit s'affaïsse—une balle l'avait traversé. Un cri de joie s'échappe de sa poitrine : "en avant mes enfants!" Il croyait être blessé à mort, la douleur lui avait donné cet espoir.

La blessure n'avait rien de grave : quinze jours à l'hôpital, et il entra dans la délicate convalescence du soldat blessé au service du Pape. Porté à l'ordre du jour du Régiment, il recevait quelques mois après la croix de Pie IX. Nommé (mai 1868) sous-lieutenant au mérite, il recevait comme témoignage d'estime de ses compatriotes arrivés à Rome son sabre de service; sur la lame était gravé *Au sous-lieutenant Murray, Chevalier de Pie IX, premier officier canadien, ses compatriotes*. Ce sabre, rentré au fourreau le 20 sept., 1870, ne devait en être tiré que pour la cause espagnole de Don Carlos. La mort seule lui arracha cette arme que nous sommes fiers d'avoir vu au service de cette cause catholique.

La date fatale du 20 sept. le força à rentrer au Canada. Une maladie cruelle le força à subir une opération qu'il supporta avec son calme et son sang-froid ordinaires. Un journal américain, le *Freeman*, de New-York, fut le nouveau champ de son dévouement aux idées catholiques. Ce fut lui qui le premier lança aux Etats-Unis le projet d'un pèlerinage américain à Rome. Plusieurs lettres à cet effet réveillèrent l'attention publique.

La cause carliste avait toujours souri à notre vétéran du dévouement, et le 2 août 1873 il disait adieu à ses amis abord du steamer le *Spain* en partance pour l'Europe.

L'armée carliste de la Catalogne commandée par Don Alfonso, son royal camarade aux Zouaves Pontificaux à Rome, avait un attrait particulier pour Murray. Le Régiment d'anciens Zouaves Pontificaux qui était confié au Prince et qui lui servait de garde, compta Murray comme sous-lieutenant.

Engagé dans toutes les affaires où son régiment fut appelé à combattre, il se distingua particulièrement et s'assura bien vite la confiance de ses chefs. A la prise de Vich, il fit des prodiges de valeur qui lui méritèrent d'être porté à l'ordre du jour de l'armée et le grade de Capitaine.

L'attaque de Manrèse est ainsi racontée par le correspondant du *Times* de Londres :

Suria, 6 février.

L'attaque de Manrèse par les Carlistes commença avant-hier, à neuf heures du soir, et dura quinze heures. Les royalistes prirent toute la ville, excepté la cathédrale, où les républicains se soutinrent jusqu'à l'arrivée des colonnes envoyées à leur secours.

Le jour qui précéda l'attaque, Tristany, qui commande l'absence du Prince Alphonse, frère de Don Carlos, se

porta à Avino avec deux bataillons de guides et deux escadrons de cavalerie..... Nous passâmes par San Pédor et nous traversâmes la grande route qui conduit de Lollona à Manrèse. Cela fait, dans le but de tromper l'ennemi, nous marchâmes dans la direction de la première de ces deux villes, qui se trouve à une heure de distance de Suria. Nous étions à la tombée de la nuit et nous avions été rejoints par les zouaves du prince; le bataillon de Miret, les forces de Cams, le bataillon de Calceron et un canon, la colonne entière comptant environ 3500 hommes. On récita le chapelet, et l'aumônier du quartier-général ayant prononcé la formule de l'absolution, il devint évident que l'on se préparait à une lutte à outrance. A sept heures nous commençâmes à marcher dans la direction de Manrèse, les zouaves et le bataillon de Miret formant l'avant-garde de la colonne.

Outre la cathédrale, l'église et le couvent du Carmen et l'église de St. Dominique, bâtiments de structure massive, soigneusement fortifiés et préparés pour la défense, les fortifications de Manrèse consistent en une haute muraille de pierres entourant la ville. Dans les lignes de rues qui se prolongent au-dehors de cette enceinte, et dans tous les endroits où les maisons elles-mêmes font partie de la ligne de fortifications, les portes et les fenêtres étaient murées. Aux angles des rues, des tours avaient été construites de manière à couvrir, par un feu d'enfilade, toute la ligne au-delà des murailles.

A neuf heures les zouaves et le bataillon de Miret avaient pris possession de plusieurs grands bâtiments faisant face aux fortifications et cela avait été exécuté si secrètement que la présence des Carlistes fut ignorée dans la ville jusqu'au moment où les échelles d'assaut des zouaves furent placées contre les murs. A ce moment une fusillade terrible commença à l'extrémité de la rue, où nous étions partis pendant que les hommes de Miret engageaient le combat contre l'autre tour du côté opposé. Cependant on était bien près d'entrer dans la ville et dans l'espace de quelques minutes, un pan de la muraille était abattu et plusieurs maisons étaient occupées à l'intérieur des fortifications. Alors le feu des deux extrémités de la rue fut dirigé sur la brèche qui nous livrait l'entrée de la ville et environ 200 zouaves eurent à soutenir le combat sous cette grêle de balles. Ils furent suivis par les bataillons des Guides. La fusillade devint générale, l'occupation de chaque rue et presque de chaque maison étant chaudement disputée.

Pendant la nuit, la garnison préposée à la défense d'une des églises s'échappa de la ville, et l'église avec le couvent du Carmen furent pris le lendemain matin, une partie de leur garnison ayant aussi réussi à s'échapper. A midi, ayant appris l'approche de deux colonnes républicaines venant de Barcelone avec six canons, les Carlistes, après avoir détruit les fortifications, évacuèrent Manrèse et se dirigèrent vers Luria où ils arrivèrent le même soir.

Un brave est tombé au sein de la victoire qu'il a achetée au prix de son sang.

Murray était un gentilhomme chevaleresque, un brave soldat et un fervent chrétien. Puisse Dieu permettre que son sang n'ait pas été versé en vain, que la Catholique Espagne le boive pour fertiliser cette terre que le chancere de la Révolution a entamé; que ses fils, ses vrais fils surgissent de terre comme la bonne semence arrosée par ce sang généreux d'un généreux étranger! Que Don Carlos assis sur le trône de ses pères tourne ses regards vers le Roi, Père de la Chrétienté, dépossédé de son trône; qu'un appel partant de deux rois chrétiens, de deux royaumes catholiques, parvienne un jour aux enfants de ce Père malheureux et prisonnier; qu'enfin les deux bannières de France et d'Espagne flottent un jour côte à côte sur le Fort St. Ange, depuis Terracine jusqu'à Bologne. En ce temps-là, Murray, tu n'auras pas versé ton sang canadien en vain; tes compatriotes auront compris ton noble sacrifice, leur seul chagrin sera de ne pas le verser en ta noble compagnie, mais ainsi que tu l'as dit :

We will be happy next time we meet  
And those we know will be there too.

## LE MATIN DE PAQUES.

C'est une tradition que le soleil danse le matin de Pâques : dans notre gravure on ne le voit pas danser, car tout le monde sait que pour faire prendre son portrait il ne faut pas bouger. C'est la seule raison qui empêche le soleil de faire son devoir ici. L'idée triste que peut faire naître la vue de ce coin du cimetière, n'y est pour rien. Le soleil vient plutôt éclairer si brillamment ces tombes pour nous rappeler que tous un jour nous ressusciterons. La lumière se fera sur nos tombeaux à l'heure suprême où Dieu rendra son dernier jugement.

## LE CABINET DISRAELI.

Voici, réunis dans un seul groupe, les principaux hommes qui gouvernent aujourd'hui l'Angleterre. Nous croyons faire plaisir au lecteur en publiant leur portrait.

M. MACKENZIE EN CHAMBRE.

L'hon. premier ministre s'adresse à la Chambre des Communes. Son voisin est l'hon. M. Dorion.

M. Mackenzie ne parle jamais bien longtemps, mais il s'exprime facilement et avec un grand air de conviction.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU CANADA  
DEPUIS 1792 JUSQU'À 1867, PAR JOSEPH A.  
CHAGNON, Av.

PREMIER PARLEMENT, 2ÈME SESSION.

Le 24 septembre, 1792, Lord Dorchester arrivait à Québec. On le recevait avec beaucoup de cordialité et d'empressement. Il y eut illumination générale le soir de son retour.

Il reprit les rênes du gouvernement, et le major Alured Clarke retourna en Angleterre.

Le parlement provincial s'assembla le 11 novembre suivant. Dans son discours à la Chambre, le gouverneur insista sur la nécessité de pourvoir à l'administration de la justice, ainsi qu'à la défense et à la sûreté de la province. Il observa que les dépenses excédaient les revenus, exprimant l'espoir que l'Angleterre condescendrait, comme par le passé, à vouloir bien en payer le surplus.

La réponse de l'assemblée fut cordiale et sympathique. Elle reconnaissait l'urgence et l'opportunité de tout ce qui avait été l'objet des remarques du gouverneur.

Elle présenta une adresse des plus flatteuses au prince Edouard, le père de Notre Souveraine, à l'occasion de son départ pour l'Angleterre. Depuis son arrivée à Québec, ce prince bon, loyal, brave et généreux, s'était attiré l'estime de tous les habitants de la ville.

Aussi emporta-t-il avec lui les meilleurs souhaits de l'assemblée et du conseil législatif, du clergé catholique, des citoyens de Québec et de Montréal.

Cette seconde session fut encore moins féconde en lois que la première. Le gouverneur n'eut que cinq bills à sanctionner. Encore l'acte concernant la judicature fut-il réservé à la sanction royale, et ne devint-il loi qu'en décembre suivant.

Cet acte divisait la province en trois districts judiciaires : Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Il créait, dans les deux premiers districts, une cour du banc du roi composée, celle de Québec d'un juge-en-chef de la province et de trois juges puisnés, et celle de Montréal, d'un juge-en-chef de cette cour et de trois juges puisnés.

"Il se tenait à Québec et à Montréal deux termes criminels par année, et quatre termes pour la décision des causes civiles d'au moins £10 stg., et un terme inférieur se tenait aussi quatre fois l'année pour la décision des matières civiles au-dessous de dix livres sterling. Pour le district des Trois-Rivières, deux juges du banc du roi des districts de Québec et Montréal et le juge provincial nommé pour le district des Trois-Rivières tenaient deux termes supérieurs du banc du roi pour la décision des causes civiles et criminelles.

"Ce statut organisa de nouveau la cour provinciale d'appel en un tribunal supérieur de juridiction civile qui fut composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement, des membres du conseil législatif, du juge-en-chef de la province et du juge-en-chef du district de Montréal ou cinq d'entre eux. Cette cour d'appel prenait connaissance de toutes affaires ou matières dont il pouvait y avoir appel, de toutes les causes de juridiction civile où la chose en litige excédait vingt livres sterling, et sa juridiction était finale dans les affaires au-dessous de cinq cents louis. Dans les affaires excédant cette somme, il y avait appel à Sa Majesté en conseil.

"A part ces dispositions, il fut encore établi, par cet acte, des cours de circuit tenues deux fois l'année dans certaines localités des trois districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières par un juge du banc du roi." (*Revue de Législation et de Jurisprudence*. Vol. I, P. 97 et suivantes.)

Telles étaient les principales dispositions de cette mesure intitulée "Acte qui divise la province du Canada, qui amende la judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées." (Cap. 6. 34 Georges III.)

Nous nous efforcerons d'analyser brièvement dans ce précis les principaux actes de la législature des anciens jours. Cette analyse d'actes qui sont une des sources de notre droit ne saurait manquer d'intéresser le lecteur.

Le chapitre Ier des statuts de la deuxième session a pour titre : "Acte qui pourvoit à la publication de certaines lois, à l'impression et distribution à certaines personnes, pour l'information publique de toutes lois qui ont été et seront passées dans la législature de cette province sous la présente constitution."

En vertu de cet acte, toutes les lois passées dans la première session, sont efficaces du jour de leur passation; elles doivent être imprimées par l'imprimeur du gouvernement aussitôt qu'elles auront été passées; et une copie des statuts doit être fournie gratuitement au gouverneur, aux membres de la législature, aux juges et autres officiers en loi. Des dispositions analogues existent dans les premiers articles de notre Code.

Le chapitre second des statuts de 1793 contient un "Acte pour faciliter la négociation des billets pro noisaires"

C'est la première loi sur cette importante matière. Elle décrète que les billets payables à ordre ne pourront être transportés que par un endossement spécifiant la date du transport, le nom de la personne à laquelle ou à l'ordre de laquelle tel billet est endossé, et la valeur pour laquelle tel transport est fait. C'est l'endossement au long de notre Code.

Les billets des banquiers, des marchands, des négociants, des courtiers ou de leurs procureurs pouvaient seuls être endossés en blanc.

Suivait un "Acte pour appointer des commissaires pour traiter avec les commissaires de la part de la province du Haut-Canada, aux effets y mentionnés," dont nous parlerons plus loin.

Le lecteur sait qu'à cette époque (1793) la France était en pleine révolution. Lord Dorchester craignait que les idées de liberté et d'anarchie qui tourmentaient notre ancienne métropole ne se répandissent parmi la population canadienne que des émissaires français tentaient furtivement de soulever.

En conséquence, le 26 nov. 1793, le gouverneur lança une proclamation enjoignant à tout magistrat et officier de milice d'arrêter tous ceux qui tiendraient des discours séditieux ou tendant à exciter le peuple à la révolte.

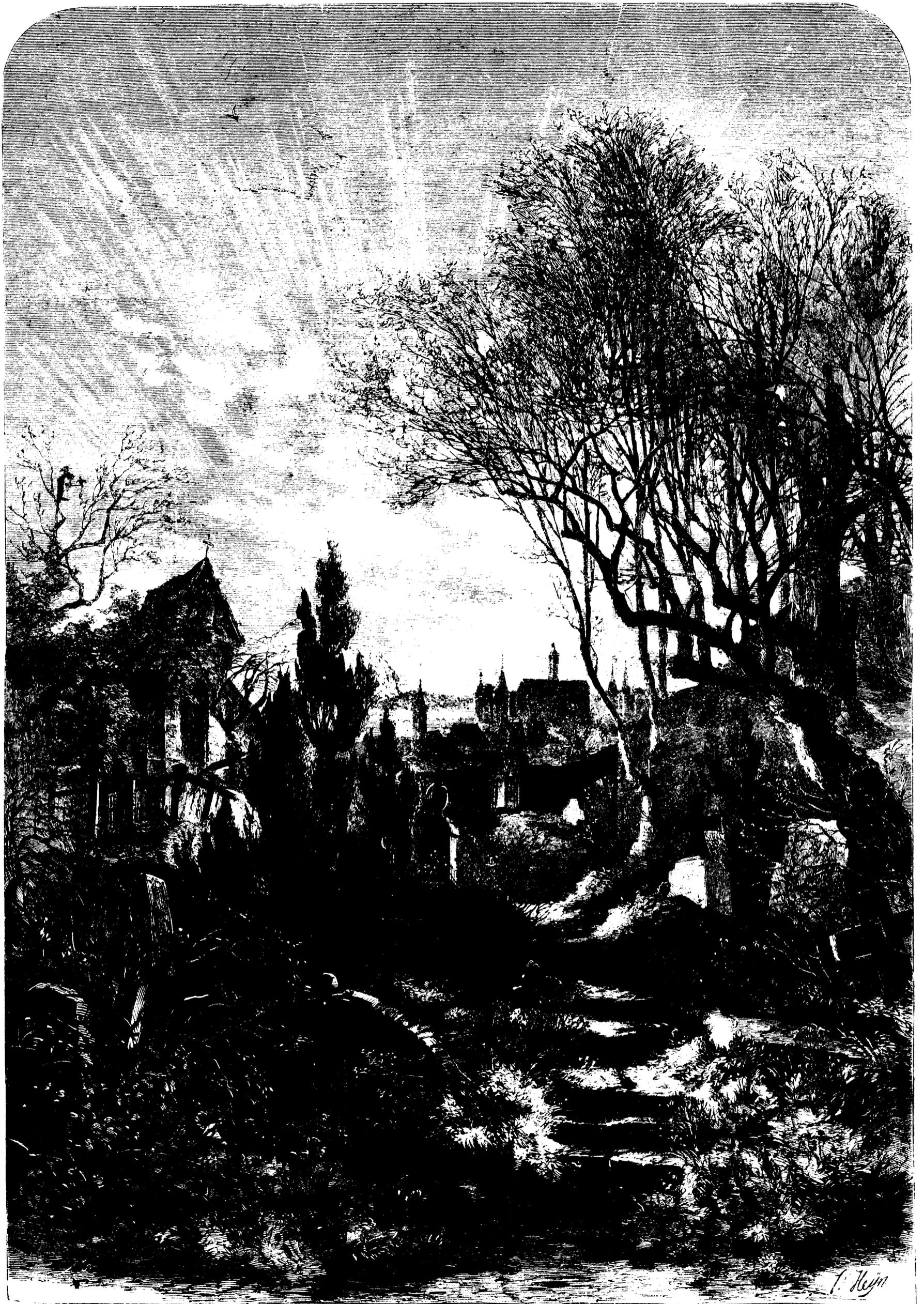
L'on comprendra facilement, pourquoi la législature passa



HUGH MURRAY,  
SOUS-LIEUTENANT AUX ZOUAVES-PONTIFICAUX.



LE CABINET DISRAELI.



LE MATIN DE PAQUES.



L'HON. MACKENZIE PARLANT DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES.

un "Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de Sa Majesté qui, ayant résidé en France, viennent dans cette province, et qui donne à S. M. pouvoir de s'assurer et détenir des personnes accusées ou soupçonnées de haute-trahison et pour l'arrêt et l'emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques séditionnelles, tenter de troubler le gouvernement de cette province."

Durant cette session, lord Dorchester informa la Chambre qu'il avait nommé J. A. Panet juge des plaidoyers communs. Il fut remplacé à la présidence par E. B. Chartier, de Lotbinière, représentant du comté d'York.

La session fut close le 31 mai 1794.

### 3ÈME SESSION.

Ouverte le 5 janvier 1795 et close le 7 mai suivant, cette troisième session fut remarquable par le nombre et l'importance des mesures qui y furent passées.

Le calme et la tranquillité régnaient dans le pays; le peuple, satisfait de la constitution nouvelle, ne cessait de prodiguer des marques de loyauté et de fidélité à la Couronne qui redoutait toujours quelque soulèvement soudain.

Les étrangers qui jusqu'à cette époque avaient été exclus de la Chambre, furent admis à ses délibérations par une résolution passée à cet effet.

Le chap. 1er de la 35 George III, intitulé "Acte qui explique et amende un acte fait dans la 34ème année du règne de Sa présente Majesté, etc., etc., etc., décide que tous les records, registres et documents quelconques produits dans une cause pendante devant la cour du banc du roi peuvent être transmis pour former partie d'aucun dossier des cours de Québec, Montréal et Trois-Rivières; que les jours de terme de la cour du banc du roi seront à l'avenir fixés par l'administration de la justice; que les juges de paix et magistrats de tout district, pourraient emprisonner toute personne coupable d'offense ou de crime commis dans la province; que les juges du banc du roi pourraient accorder des *writs d'habeas corpus*, et émaner des *writs* de subpoena aux témoins qui ne sont pas dans le district. Vient ensuite un "acte pour nomination d'inspecteurs qui établissent la qualité de la potasse et de la perlasse pour exportation."

Les dispositions du chap. 2, ont trait aux arrangements conclus entre les commissaires du Bas et du Haut-Canada relativement à la quote-part de revenus advenant à cette dernière province. Les impôts sur les vins, les droits de douane, etc., étant perçus par le Bas-Canada, il fut en conséquence alloué au Haut-Canada, une somme de £333 4s. 2d. pour les années 1793, 1794.

C'est au chap. 4ième de cette session que le savant juge Loranger dans son commentaire sur le code civil, vol. 1. p. 332, dit: "Les choses étaient en cet état lors de la cession à l'Angleterre, c'est-à-dire, que l'usage établi ne reconnaissait point de registres de l'état civil pour les protestants. Il fallut donc aviser aux moyens de remplir cette lacune préjudiciable à la nouvelle population, en créant un système uniforme, pour assurer aux deux populations la preuve de leur état, et les mettre sur un pied d'égalité. C'est ce qui fut réalisé par le statut, 35 Geo. III, ch. 4, passé en 1795 par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, lequel statut est la première loi organique sur ce sujet. C'est cette loi qui a introduit le système en force jusqu'à ce jour, et c'est sur elle qu'est en partie fondé le titre du code qui nous occupe."

Comme source du droit qui nous régit, quant aux actes de l'état civil, "l'acte qui établit la forme des registres de baptêmes, mariages et sépultures, qui confirme et rend valable, en loi le registre de la congrégation protestante du Christ Church à Montréal et autres qui ont été tenus d'une manière informelle, et qui fournit les moyens de remédier aux omissions faites dans les anciens registres," est donc l'un des plus importants. Cet acte devint en force le 1er janvier 1796, et c'est de cette époque que date la tenue en double des registres de l'état civil dans chaque église paroissiale..... et dans chaque église protestante ou congrégation..... par le recteur, curé, vicaire ou autre prêtre ou ministre desservant icelles," aux termes du statut de 1795.

Les autres actes passés à cette session portent les titres suivants:

Cap. V. Acte pour obliger les Vaisseaux venant de places infectées de la peste ou aucune fièvre ou maladie pestilentielle de faire la Quarantaine pour empêcher la communication d'icelles en cette Province.

Cap. VI. Acte qui permet l'entrée de la Potasse et Perlasse en cette Province par terre ou navigation intérieure; qui défend l'importation du tabac des États-Unis; qui règle les honoraires d'Officiers des Douanes à St. Jean, et qui rappelle un acte ou ordonnance y mentionné:—

Cap. VII. Acte qui amende et rend perpétuel un Acte ou Ordonnance passé dans la 20ième année du règne de S. M. intitulé: "Ordonnance qui règle toutes telles personnes qui tiennent des chevaux, voitures de louage pour la facilité des voyageurs, communément appelées et connues sous le nom de Maîtres de poste."

[Rappelé.]

Cap. VIII. Acte pour accorder à S. M. des droits sur licences de Colporteurs, porte-cassettes, etc., etc., et régler leur trafic, et accordant augmentation des droits sur licences de personnes tenant maisons publiques, détaillant du vin, eau de vie, etc., et autres liqueurs fortes, dans cette Province, pour les régler et pour abroger un Acte ou Ordonnance y mentionné;—

Cap. IX. Acte pour lever les doutes qui pourraient s'élever touchant la validité de certaines procédures dans le Tribunal Supérieur de la C. B. R. à Montréal;—

Par l'acte qui divise la Province du B. C. en Districts et règle la judicature, un terme de la Cour Sup. B. R. devait être tenu dans le mois de Février, à Montréal; ce terme n'ayant pas été tenu, le présent acte est passé pour continuer toutes procédures qui auraient dû être plaidées ou jugées alors, au terme suivant;—

Cap. X. Acte pour continuer certaines parties d'un acte passé dans la dernière session intitulé: "Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de S. M. qui ayant résidé en France, viennent dans cette Province, en y résidant; et qui donne pouvoir à S. M. de s'assurer et détenir des personnes accusées ou soupçonnées de Haute trahison et pour l'arrêt et emprisonnement de toutes personnes qui peuvent individuellement, par des pratiques malicieuses, tenter de troubler le gouvernement de S. M."

[Expiré.]

XI. Acte pour accorder à S. M. des droits nouveaux et admi-

tionnels sur certaines Marchandises et effets; qui les approprient à fournir des moyens plus amples de défrayer les dépenses de l'administration de la justice, et au soutien du gouvernement civil et à d'autres effets y mentionnés.

Pendant cette session fut adopté de premier tarif réglant les droits et honoraires des avocats, notaires et autres officiers de justice.

Le revenu net de la Province s'éleva à la somme de £1,042,18s.; les dépenses à £24,711.

## BULLETIN TELEGRAPHIQUE.

### FRANCE.

Paris, 29.—Une grande excitation a été causée ici samedi dernier, par la rumeur que l'ex-président Thiers était mort. Cette rumeur paraît être sans fondement.

Paris, 30.—La rumeur que Henri Rochefort et Pascal Grouset se sont enfuis de la Nouvelle-Calédonie est confirmée par une dépêche de Melbourne, Australie, qui annonce leur arrivée à Newcastle.

Paris, 3.—Les Carlistes qui se trouvent dans cette ville apprennent que Bilbao est en révolte, que la moitié seulement des forces carlistes assiègent cette ville, qu'un de leurs principaux généraux marchera bientôt sur Madrid et coupera les communications du maréchal Serrano avec la capitale.

### ANGLETERRE.

Londres, 29.—Une dépêche spéciale au *Standard*, de Berlin, mande que le prince de Bismarck parle de donner sa démission à cause de l'opposition du Reichstag, à son bill pour fixer l'armée permanente à 400,000 hommes.

Le correspondant du *Times* écrit des quartiers-généraux du général Serrano, que les pertes essuyées par les troupes républicaines sont énormes. Le général Primo de Rivero est mortellement blessé. Le général Lomo est aussi sérieusement blessé.

Une foule immense s'est assemblée à Windsor pour être témoin de la revue. Sa Majesté la Reine, le Prince de Galles, le Duc de Cambridge et le Prince Arthur, étaient présents, le temps était bien favorable.

Londres, 30.—Dans la Chambre des Pairs, le duc de Richmond a proposé un vote de remerciements au général Wolseley et aux officiers et soldats de l'expédition.

Dans la Chambre des Communes, M. Disraeli a proposé le même vote qui a été unanimement adopté.

Londres, 31.—Une dépêche de Bilbao mande que les deux armées ont souffert de lourdes pertes. La ville de Santander est remplie de républicains blessés.

Les carlistes ont en partie suspendu le bombardement de la ville, pour diriger leurs canons sur les troupes du maréchal Serrano.

Le vapeur français *Nil* a sombré en pleine mer; il était parti de Hong Kong pour Yokohama. Tous les passagers ont péri.

Le correspondant du *Telegraph* annonce que Henri Rochefort et Pascal Grouset se sont enfuis de la Nouvelle-Calédonie dans une petite chaloupe. Au bout de trois jours, ils ont été ramassés par un vaisseau anglais, qui les a laissés à un port d'Australie.

Rochefort a télégraphié à Paris demandant de l'argent, il doit aller aux États-Unis, où il donnera une série de lectures avant de retourner en Europe. Il ira se fixer probablement à Bruxelles.

Londres, 31.—Quatre-vingts personnes se sont noyées lors du naufrage du vapeur français, *Nil*.

Londres, 31.—Ce soir M. Anderson présentera un bill demandant une indemnité pour les sujets anglais qui ont éprouvé des pertes de propriété pendant la guerre américaine.

Une dépêche de Melbourne mande que Henri Rochefort et son compagnon doivent se rendre directement en Europe. Le Maire a donné un banquet ce soir en l'honneur de Sir Garnet Wolseley.

Le comité chargé de s'enquérir de l'affaire Whalley, M. P., condamné pour mépris de la justice, a fait son rapport et déclare que le Juge Cockburn n'a fait que son devoir.

La chambre des Communes s'est ajournée pour les vacances de Pâques.

Londres, 1.—Une dépêche de Melbourne mande que Henri Rochefort et ses compagnons sont partis pour l'Europe via San Francisco.

Londres, 2.—Le *Times* de ce matin donne des nouvelles certaines de la bataille devant Bilbao. Le 1er du mois, les troupes républicaines n'avaient pas encore gagné un seul pouce de terrain. On a fait une trêve de trois jours pour donner le temps aux deux armées d'enterrer leurs morts. Cette trêve ne comprenait pas la ville de Bilbao, et les Carlistes n'ont pas cessé de la bombarder.

Le général Cabolla de Rodas, à la tête de cinq mille hommes vient à marches forcées au secours de Serrano.

### ESPAGNE.

Bayonne, 30.—Une dépêche reçue de Bilbao, mande que les Carlistes ont maintenu leur position devant cette ville et ont coupé les fils télégraphiques entre l'armée du maréchal Serrano et Madrid.

Bayonne, 30.—Les troupes républicaines ont renouvelé l'attaque samedi; le combat a duré toute la journée. Les républicains ont été repoussés partout; leurs pertes sont estimées à 4,000 hommes tués, tandis que celles des Carlistes ne sont que de 1,000.

Madrid, 31.—Serrano a donné ordre qu'aucune dépêche privée ne soit expédiée de Santander et des villes environnantes.

On continue à bombarder les forts occupés par les Carlistes.

Madrid, 31 ult.—Quinze mille soldats de renfort sont partis pour porter secours au maréchal Serrano.

On dit que le général carliste, Ollo, a été tué mercredi dernier.

Bayonne, 1er avril.—Les Carlistes de cette ville prétendent que l'attaque du maréchal Serrano sur la ville de Bilbao a complètement manqué et qu'il n'y a eu aucune bataille entre le 28 et le 30 du mois dernier.

Bayonne, 4.—Les opérations militaires ont été reprises avec activité devant Bilbao, et les républicains ont commencé le bombardement d'Abanto.

Le maréchal Serrano organise ses forces, et les Carlistes se fortifient dans leurs positions.

Il est rumeur que le général Tristany a surpris et capturé une troupe de 800 républicains à 45 milles de Barcelone. Le coup de main a été tel que les républicains se sont rendus sans même songer à combattre.

### ÉTATS-UNIS.

San Francisco, 5.—Le ballon Barbier, a fait hier son ascension. Le départ a eu lieu des jardins Woodward. Lorsque l'aérostat a atteint une hauteur de 600 pieds, une fuite de gaz s'est déclarée et il est retombé sur le sol avec une rapidité effrayante. La nacelle portait quatre hommes et deux femmes. Les aéronautes ont tous été blessés, mais aucun d'eux ne l'a été d'une manière fatale.

### BOUTADE.

"Changeons de propos, parlons de la flanelle."

Nous lisons dans le *Franco-Canadien*, de St. Jean:

"Notre manufacture de flanelle, fondée il y a à peine dix-huit mois, a déjà doublé son capital de \$25,000 à \$50,000; elle livre actuellement au commerce quarante mille verges d'étoffe par mois et fournit de l'emploi à plus de soixante ouvriers."

Que de fiots d'encre ont coulé de la plume des auteurs pour chanter l'amour, qui nous attire bien des maux; tandis que ces messieurs n'en ont pas consacré une seule goutte pour célébrer la flanelle, qui nous préserve de tant de douleurs! La flanelle, qui reste adhérente à notre peau lorsque les illusions de la vie nous abandonnent les uns après les autres! La flanelle, qui, dans un siècle où tant d'abus échauffent le sang, où tant de livres font suer, nous préserve des transpirations arrêtées et des pleurées! O injustice et ingratitude de l'homme! Homme et Virgile même, qui nous dépeignent si longuement les boucliers d'Achille et d'Enée, n'ont-ils pas eu quelque tort de ne rien dire de leurs gilets de dessous? car un bouclier ne sert que dans des circonstances exceptionnelles, fort heureusement, tandis que la flanelle est utile dans toutes les circonstances de la vie, je dirai presque dans toutes les saisons. Quand le choléra approchait de nos murs, que la peur vous faisait galoper; quel préservatif plus efficace que la ceinture de flanelle? Aussi vous était-elle recommandée par vos docteurs. Ah! certes, cette ceinture-là causa plus de bruit alors que celle de Vénus n'en fit jamais: elle dissipa la terreur et les tranchées, qui nous occupait bien plus que les attraites de la mère de l'amour. Le péril est passé sans doute, mais il peut revenir; et vous garderez l'espérance, avec la ceinture, la reconnaissance que vous lui devez.

Quoi de plus utile que cette étoffe pour nous défendre contre l'atmosphère perfide dans laquelle nous vivons! pour braver impunément ces transitions si subites et si dangereuses du froid au chaud, et *vice versa*!

Dans un navire, il n'y a qu'une planche qui nous sépare de l'abîme; de même il n'y a souvent que ce frêle tissu entre la mort et nous, lorsqu'on sort d'un bal nous sommes exposés au souffle glacé de l'hiver. Oui, la flanelle repousse catarrhe, sciatique, rhumatisme, et tant d'autres fléaux, qui s'arrêtent à la surface de la laine protectrice, et ne parviennent point jusqu'à nous.

Ah! comment n'y tiendrions-nous pas, puisqu'elle est à la lettre ce qui nous touche de plus près? A l'aurore de la vie, une tendre mère nous entoure d'amour et de flanelle; dans l'adolescence, fort de notre vigueur printanière, nous quittons avec mépris l'étoffe qui enveloppa notre enfance, nous en parlons avec irrévérence, légèreté; mais plus tard, nous sommes ramenés à son culte par les premières atteintes du rhumatisme; nous avons recours à elle comme à ses amis sûrs qu'on oublie dans la prospérité, et qu'on retrouve toujours les mêmes aux jours mauvais; elle nous reçoit dans son sein pour ne plus nous quitter; elle ranime le vieillard engourdi par l'âge, et ne le délaisse qu'au moment où l'on couche son cadavre dans le drap mortuaire. Ne disons-nous pas d'un homme plein d'égards pour sa femme: "Il lui tient les pieds chauds?" Eh bien! pour suivre ce langage figuré, la flanelle réchauffe notre corps entier, dont le meilleur ami ne saurait réchauffer qu'une seule partie. En conservant dans tous les membres une douce moiteur, elle vivifie nos facultés morales, aide le travail de l'esprit, facilite la digestion, rejouit le cerveau, et peut-être lui suis-je redevable en ce moment de pouvoir lui rendre un faible hommage dans ces lignes.

Nous admirons ces anciens chevaliers couverts de casques, de brassards et de cuirasses. Ils devaient relier au soleil comme des casseroles étamées, et aveugler leurs ennemis avant de les tuer. Combien pour ma part, j'aime mieux ces bonnes gens entourés de molleton et de flanelle! car ceux-là pensent moins à massacrer les autres qu'à se conserver eux-mêmes; et le seul sentiment que j'éprouve à leur aspect, c'est l'envie d'être comme eux pourvu de vêtements chauds, moelleux, pacifique, et philanthropique. La flanelle est donc l'union des valétudinaires, la cuirasse de la convalescence; et, dut-on rire de moi, j'aime encore mieux, après tout, échapper aux maux dont elle nous préserve qu'au ridicule que mon amour pour elle m'attirera peut-être.

J. B. P. G.

Québec, mars 1874.

LA REVUE CANADIENNE.—C'est toujours pour nous une agréable tâche de signaler à l'attention du public, cette estimable publication canadienne. La livraison de Mars que nous venons de recevoir, ne le cède en rien à ses précédentes, sous le rapport de la variété et de l'actualité de ses matières. C'est la seule Revue de ce genre qui se publie en français dans la Péninsule, et il nous semble que nous avons assez de littérateurs parmi nous, pour alimenter ce recueil.

Outre ceux qui collaborent activement à la *Revue Canadienne*, nous aimerions à en voir encore d'autres parmi les anciens et qui n'écrivent plus. Et pourquoi donc, les pages de la *Revue* sont ouvertes indistinctement à tous ceux qui aiment et qui cultivent les lettres et ils contribueraient largement à l'amélioration d'un recueil dont nous pourrions difficilement nous passer et qui est encore, malgré qu'on en dise, notre meilleur repertoire national. Nous recommandons avec empressement à nos lecteurs la livraison de Mars dont nous publions le sommaire.

I.—Un mariage pour l'autre monde, (Suite), M. Masson.  
II.—Eloge Funèbre de Mgr. Guigues, Evêque d'Ottawa, Joseph Tassé.

III.—Les miettes de l'Histoire, B. Sulte.  
IV.—Poésie.—Loin du Foyer.—Ambition, Victor de La-prade.

V.—Importance Nationale des études Scientifiques, (Fin), O. S.

VI.—L'île de Cuba, la Havane et l'Insurrection Cubaine O. S.

VII.—Bulletin Bibliographique, L. W. Tessier.

LES RUINES  
DE  
**MON COUVENT**

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR  
M. LEON BESSY.

(Suite.)  
XXVIII.

ADELE A MANUEL.

Jeudi 12, 5 heures du matin.

Mon frère,

Je prends la plume, je ne sais trop pourquoi, et je m'adresse à toi, je ne sais non plus dans quel but. Vais-je par hasard t'écrire? Que puis-je te dire, quand nous venons de causer ensemble? J'aurais voulu ne pas te quitter si vite dans le jardin; mais il m'a semblé entendre du bruit, et je suis si craintive que je me suis mise à fuir. En ce moment même me voici toute tremblante; je ne sais si c'est parce que je t'écris. Dis-moi, n'est-il pas permis à une sœur d'écrire à son frère? Et l'on nous a toujours dit que nous étions frère et sœur. Cette réflexion même ne me tranquillise pas. Pense si je suis troublée: je viens de lire le peu que j'ai écrit jusqu'ici, et je m'aperçois que j'avais passé plusieurs mots. Je les mets entre les lignes. Si par hasard je n'avais pas relu, tu n'aurais pas compris ce que je voulais te dire.

J'ignore si ce que j'écris finira par faire une lettre; mais j'ai besoin d'écrire: si je ne m'entretiens avec toi, il me faudra converser avec moi-même, et me rendre compte de tout ce que je pense et de tout ce que je fais, dès lors que j'ai perdu la douce intimité qui nous unissait au moyen des dessins et des fleurs.

Je crois apercevoir d'ici la voiture qui t'emporte loin de nous. Pourquoi te sépara-tu de ta sœur? Mais voyez la sottise question! Je serai obligée de rayer cela, si je corrige ce brouillon. Tu ne peux passer toute ta vie à arroser le jardin et à regarder les nuages. Je voudrais pourtant savoir à quoi tu penses en ce moment. Je gage que tu ne penses à rien du tout. Quant à moi, malgré que j'en aie, il faut, hélas! que je pense à quelque chose.

Ce qui m'arrive est vraiment trop dur pour que je ne me plaigne pas. J'ai beaucoup de respect pour cet homme, et, si l'on veut, je l'honorerai et l'aimerai comme un second père. Mais me marier avec lui? Je ne sais comment Dieu a permis que mon père eût une pareille idée. Quel besoin a-t-on de me marier? Ne suis-je pas bien comme je suis? Ai-je ambitionné rien de plus? Leur ai-je jamais dit que je n'étais pas heureuse de vivre près d'eux, et de leur obéir en tout ce qu'il leur plairait de m'ordonner?

Jene sais ce que je donnerais pour que l'ange gardien de mon père, — car chacun de nous a son ange gardien, — lui parlât à l'oreille et lui demandât ce qu'il prétend faire, s'il ne sait pas que je serai malheureuse et qu'il me sacrifie? Je suis sûre que si l'on pouvait dire cela, il changerait d'avis à l'instant même.

Quand je pense que je suis si malheureuse, et que pourtant je me plains à peine, je t'en veux beaucoup, mon frère. Que sont tes chagrins en comparaison des miens? Pourquoi donc es-tu toujours si triste et si sauvage? Tu diras peut-être que l'on te marie malgré toi avec tes études. Mais tu peux les laisser là quand tu voudras, aujourd'hui comme demain. Quant à moi, la mort seule pourra me séparer de celui avec qui l'on me marie.

Et cependant, à en croire ma mère, je vais être la plus heureuse femme du monde. Elle le dit à ses voisines, à ses connaissances et à quiconque veut l'entendre, en sorte que mon bonheur est dans toutes les bouches. — Ah! c'est un parfait honnête homme. — Le bonheur vient nous chercher sans que nous l'ayons mérité. — Je manque d'expressions pour le louer. — C'est vraiment un potentat. — De cette manière elle me ferme la bouche, et m'ôte tout moyen de dire mon avis. Il est vrai que, quand même je pourrais parler, je ne le dirais pas davantage.

Je noircis le papier et n'écris que des sottises. Ne t'en étonne pas, car, depuis hier, j'ai la tête si lourde que je ne me connais plus moi-même. Toi qui en sais plus que moi, ne pourrais-tu pas me dire s'il existe une loi qui oblige à se marier? Ils agissent en cela comme si c'était la chose du monde la plus simple, et ceux à qui ils le disent n'ont pas l'air de s'en étonner. Grand Dieu! suis-je donc un ustensile de ménage pour qu'on me dise: Tu n'es pas bien ici, nous allons te mettre ailleurs? Et encore, je m'estimerai heureuse si l'on me traitait tout à fait ainsi, et si l'on me disait: Reste dans ce coin. J'y resterais et n'en sortirais pas. Mais ils me demandent davantage, car ils veulent que j'aime du fond du cœur un homme auquel ils me livrent pieds et poings liés, et ils me condamnent à vivre seule avec lui, séparée de tous ceux que j'ai jusqu'ici le plus tendrement aimés.

Pour le moment ils me séparent de toi pour qui j'ai toujours eu beaucoup d'affection. Ah! mon frère, peut-être est-ce l'amour que j'ai pour toi qui fait que je n'en puis aimer un autre; car tu l'auras sans doute remarqué, et je l'éprouve moi-même en ce moment: quand nous aimons excessivement une chose, toutes les autres nous deviennent à peu près indifférentes. Et maintenant plus que jamais, je m'aperçois que je t'aime extrêmement. Plusieurs de mes amis se sont séparés de leurs frères, et elles n'ont pas pour cela perdu leur gaieté; tandis que moi, je ne saurais penser à autre chose qu'à toi, quand je ne pense pas à mon malheur; et je t'assure que si tu ne m'avais pas promis de ne jamais attenter à tes jours, j'aurais pu mourir de chagrin. Pourquoi faut-il que je t'aime tant, mon frère, surtout quand tu as été si méchant envers moi? Ne te fâche pas, je te prie: ce qui est passé est passé. Cependant je t'avoue que, si mon mécontentement d'hier soir eût duré un peu plus, j'aurais fini par ne plus aimer personne. Mais bientôt j'ai vu que tu n'avais pas voulu m'offenser, et puisque j'avais eu la

folie d'aller te troubler dans tes méditations, il était naturel que tu voulusses toi-même me punir dans ce qui m'est le plus sensible. Mais il faut absolument que tu te corriges, car tu as parfois des caprices qui te feraient prendre pour un fou. Si je te dis cela, c'est que je t'aime beaucoup, et que je regretterais de ne pouvoir plus t'aimer. Et, en vérité, tu me paraissais à ce moment-là un être si détestable, que je n'ai pu comprendre pourquoi je ne te prenais pas en horreur.

Heureusement tu reviens aussi vite de tes erreurs que moi de mon mécontentement, ce qui prouve que tu as un excellent fonds, et ce qui fait que je t'aime encore plus. Ah! quels heureux jours n'avons-nous pas passés ensemble! et que ne pouvaient-ils durer toute la vie? Pourquoi faut-il que tu t'éloignes, et que moi aussi, j'abandonne cette maison, et ce jardin dans lequel j'ai passé avec toi des heures si délicieuses? Les papillons mourront maintenant voltiger à leur aise; ni toi ni moi ne les poursuivrons. Les chenilles ravageront nos plantes, et les fourmis acheveront de les détruire. Je n'ai plus pitié ni de la rose, ni même de la sensitive; mais, si elles doivent mourir, que leur mort soit prompte et qu'elles n'aient point à souffrir!

Quant à moi, mon frère, je ne désire pas la mort, car je sais que c'est un grand péché de la souhaiter; mais dis-moi si la vie qui m'attend peut m'être agréable?

En vérité, c'est moi qui suis folle. Je voulais t'écrire pour te donner du courage, et je ne te dis que des choses qui n'ont pas le sens commun. Je crains qu'il ne me suffise pas de rayer une ligne par-ci par-là, mais que je sois obligée de déchirer toute ma lettre. Le malheur est que j'ai assez de patience pour écrire, mais que je n'en ai pas du tout pour relire ce qui est écrit. Si ces feuilles finissent par arriver entre tes mains, ris tant que tu voudras; tu me feras ainsi le seul plaisir que je puisse maintenant éprouver.

Il y a des moments où il me semble que je devrais faire quelque effort pour sortir de la situation dans laquelle je me trouve. Alors je me promène, je fais deux ou trois tours dans le jardin, je vais et viens sans but précis; je me propose d'aller parler à mon père, et de lui dire franchement mon opinion. Mais que lui dirai-je? Et tout en pensant à ce que je dois lui dire, je ne dis ni ne fais rien.

D'autres fois, j'ose à peine te l'avouer, il me prend envie de sangloter, et je me sens le cœur si oppressé que j'ai besoin de me lever et d'ouvrir la bouche pour respirer à mon aise; et, de cette manière même, je ne puis entièrement me calmer. Croiras-tu que deux fois j'ai été obligée d'interrompre cette lettre, pour faire diversion à mon chagrin? En la lisant, tu riras des fautes que tu y trouveras. Ris à ton aise: je tâcherai d'en faire autant de mon côté. Oui, rions de tout. Aussi bien, les pleurs ne changeraient rien à notre destinée. Que tu eusses ri ou pleuré, tu n'en serais pas moins parti. Moi aussi, de façon ou d'autre, on ne m'en mariera pas moins. Mais quel rire, ô mon frère? Où est donc mon bon rire d'autrefois? Où est donc le rire joyeux qui s'emparait de moi, quand je t'avais joué le meilleur tour que je pusse imaginer? Mon rire d'aujourd'hui me tue: je ne puis plus rire!

Se peut-il qu'en si peu de temps mon sort ait tellement changé, que je ne me reconnaisse plus? Qu'y a-t-il donc en moi qui n'est plus d'accord avec moi-même? Je crois que je vais tomber malade. Pourquoi pas? Ce serait un bien pour moi. Je voudrais devenir laide, horrible, pour que personne ne fût tenté de se marier avec moi. Oh! comme tout le monde me fuirait! Eh bien! que l'on se figure que je suis telle, et qu'on me laisse tranquille. Mais alors, toi aussi tu dédaignerais ta sœur, et tout serait perdu pour moi.

ADELE.

XXIX.

ADELE A MANUEL.

Jeudi 12, 11 heures du matin.

Mon frère,

Il vient de m'arriver des choses extraordinaires: aide-moi à me les expliquer. Comme tu le sais très bien, mon père parle à peine. Ce matin il a été non-seulement silencieux, mais sombre. Pendant le déjeuner, j'osais à peine le regarder en face, mais il m'a semblé qu'il me regardait à chaque instant, et j'ai dû rougir beaucoup. J'aurais voulu que son bon ange lui inspirât quelque chose en ma faveur, ou que mon bon ange et le sien s'entendissent pour empêcher que je sois malheureuse. Cependant mon père ne m'adressa pas une parole.

Peu après est arrivé "mon gendre," comme dit ma mère. Je l'ai salué du mieux que j'ai pu, et j'ai recommencé à causer avec toi. Ma mère est restée avec "son gendre" dans la salle à manger, tandis que mon père allait et venait dans la maison, l'air toujours soucieux et mécontent.

Mais voici le plus intéressant de l'histoire. Ton oncle Narcisse est arrivé tout à l'heure. Tu sais qu'il ne vient que très-rarement nous voir, quoiqu'il nous aime tous beaucoup: ce qui fait que ma mère lui dit que ses visites sont des visites de médecin, parce qu'il les fait courtes et toujours debout. Aujourd'hui, rien de pareil. Il a fait une longue visite, non pas debout, mais assis, ou se promenant dans tous les sens. D'abord il est resté à causer très-vivement dans le jardin avec mon père; puis ils se sont rendus dans la chambre de celui-ci; et enfin, comme j'entendais de nouveau des pas dans le jardin et que je croyais qu'il s'en allait, je l'ai vu tout à coup entrer dans ma chambre.

J'étais en train de t'écrire, et je fus un peu embarrassée. Ton oncle me dit que mon père voulait me parler, et avec l'amabilité que nous lui connaissons tous, il me conseilla de répondre le plus franchement possible à toutes les questions qui me seraient adressées. Je passai aussitôt avec lui dans la chambre de mon père. Celui-ci se promenait tête baissée, sans s'appuyer, comme d'ordinaire, sur sa canne. Il eut l'air de ne pas nous voir entrer; du moins il ne nous regarda pas, et il continua sa marche compassée.

Le beau de l'affaire fut que l'oncle Narcisse se mit aussi

à faire sa promenade dans la chambre, en sorte que, quand l'un se trouvait à un bout, l'autre était à l'autre; et moi, je restais au milieu, immobile et sans oser les regarder. Je commençais à me fatiguer, d'autant plus qu'ils ne disaient mot, quand mon père sans s'arrêter ni se retourner, me dit:

— Sais-tu, Adèle, qu'il y a quelqu'un qui croit que tu vas te marier contre ton gré?

Je ne sus que répondre, parce que la question était indirecte. Mais si j'eusse ouvert la bouche, je n'aurais certainement trouvé autre chose à leur dire, sinon "qu'ils avaient deviné juste."

Alors ton oncle maternel s'arrêta en face de moi, et me dit:

— Ne t'étonne pas de la demande de ton père, Adèle. Pour moi, comme ami de la famille et parce que je t'aime beaucoup, je ne serai pas tranquille si je n'entends de ta bouche que le mariage qu'on te propose est entièrement de ton goût.

Ils continuèrent tous deux leur promenade, et je restai au milieu comme auparavant, sans oser rien dire.

Enfin, ton oncle s'arrêta de nouveau, et me dit en me regardant:

— Eh bien, Adèle, qu'as-tu à répondre à ma demande? Alors mon père, sans s'arrêter ni me regarder, ajouta:

— Allons, parle franchement, ma fille.

— Moi, répondis-je, je suis toujours contente de faire ce qui plaît à mes parents.

— Bien parlé, dit mon père.

— Tu as grandement raison, continua ton oncle, car l'amour que nous portent nos parents doit être payé par un autre amour, et il est juste de récompenser par d'autres sacrifices les sacrifices qu'ils ont faits pour nous. Es-tu de cet avis?

— Certainement, répondis-je.

Mon père garda le silence.

— Ainsi, continua ton oncle, quand même ce serait pour toi le plus grand des sacrifices de te marier, tu le ferais avec plaisir, si tu pensais que par là tu te rends agréable à ton père?

— C'est vrai, répondis-je.

Mon père commença à s'appuyer sur sa canne, comme s'il eût voulu s'en servir pour marquer le mouvement cadencé de sa marche.

Quant à moi, je restais là, plus sotte que jamais. Croiras-tu que ton oncle, vieux et cassé comme il est, m'apparut alors comme l'ange gardien dont j'avais invoqué le secours? Je passai assez longtemps à le regarder, et je me disais que de ma vie je n'avais rien vu de si beau. Il me posait ses questions de telle sorte que je pouvais répondre sans me compromettre, et il me semblait vraiment que tout cela devait suffire pour que mon père comprît ce qu'il avait à faire à mon égard.

Cependant, la conversation ne s'arrêta pas là. Ton oncle s'assit très-tranquillement, et me dit en me couvrant d'un regard protecteur:

— Tu es une excellente fille, Adèle, car tu veux faire ton devoir. Ton sacrifice, si tu l'accomplis, peut être agréable à Dieu, et tu seras, je n'en doute pas, aussi bonne épouse que tu es bonne fille. Mais, dans le mariage, il y a une chose que Dieu exige; c'est que le cœur de l'épouse appartienne à son époux. Maintenant je te demande ceci: Peux-tu donner ton cœur à ton mari?

Cette question, mon frère, m'a toute déconcertée. Je n'ai pu faire autre chose que de porter mon tablier à mes yeux, et j'ai répondu, en pleurant et en sanglotant, que je donnerais mon cœur à qui mon père m'ordonnerait de le donner.

— C'est assez, Adèle, dit alors ton oncle; tu peux te retirer.

Je sortis de la chambre, et me voici de nouveau à t'écrire.

Je suis restée un bon quart d'heure sans pouvoir prendre la plume. Si ce que ton oncle a dit est vrai, — et cela doit être vrai puisqu'il le dit, — je me trouve dans un embarras dont il m'est impossible de sortir. En effet, en me mariant, il me faudrait donner mon cœur en même temps que ma main. Mais si cela n'est pas en mon pouvoir? si, malgré tous mes efforts, je ne réussis pas à vaincre la répugnance que j'ai à me marier, que dois-je faire? Je donnerai ma main, si l'on veut, et je dirai oui à tout; mais le moyen de commander à mon cœur, et de le forcer à aimer quelqu'un malgré lui? Inutile d'y penser. J'aurai beau dire oui, mon cœur dira toujours non, et ce sera une affaire faite; car il est passablement entêté, ce cœur-là. Hier encore, j'ai bien vu que je ne pouvais rien contre lui. Je m'étais fermement proposée de ne pas te pardonner ta folie, et il s'est obstiné à vouloir que je l'oublie. Après une assez longue lutte, j'ai été obligée d'en passer par où il voulait, car je commençais à avoir la fièvre.

Et si le précepte est tel que le dit ton oncle, il n'y a pas de milieu: ou l'on ne me mariera pas, ou ma soumission s'en ira d'un côté, et mon cœur de l'autre.

Maintenant, dis-moi si tu comprends ce que signifie la scène que je t'ai racontée: je puis t'assurer que, dans mon récit, je n'ai pas retranché ni ajouté une syllabe de l'entretien. Ce que j'ai cru entrevoir, c'est que mon père avait une opinion, et ton oncle une autre, et qu'ils voulaient savoir laquelle était la mieux fondée. Tu as vu combien j'ai peu réussi à leur exprimer la mienne; car, au moment où j'avais le plus besoin de courage, je n'ai pu retenir mes larmes. Il est donc probable qu'ils seront restés dans leur incertitude. Cependant, la conférence dure encore. Peut-être me rappelleront-ils. S'ils le font, oh! pour sûr, je leur dis parole d'Évangile: ils peuvent disposer de moi, mais non pas de mon cœur.

Je dois ajouter ceci: j'aime extrêmement mon père, et pourtant, quand je le vois si sérieux et si sombre, il me fait peur; en sorte que, si je me trouve seule avec lui, je n'oserais pas dire un mot, ni même, je crois, verser une larme. Mais si ton oncle est avec lui, ce sera autre chose, et j'aurai du courage, car sa bonté m'inspire tant de confiance que je dirai sans peine tout ce que je pense.

En ce moment même il sort de la chambre de mon

père. Viendra-t-il chez moi ? Non ; il entre dans la salle à manger, sans doute pour voir ma mère. Précisément ; c'est à elle qu'il fait la visite du médecin. Le voilà qui s'en va. Malheur à moi, si mon père m'appelle ! Je commence déjà à trembler. Je vais faire un tour dans le jardin, pour que l'on ne croie pas que je ne veux voir personne. Pauvre jardin, je ne veux pas qu'il y reste une seule fleur. Je vais les cueillir toutes, et en faire un bouquet pour l'ermitage Saint-Telme. Ce sera le bouquet des adieux. Je mèlerai toutes les fleurs aussi confusément qu'il me sera possible. Mais non ; je les disposerai par couleurs, et j'en formerai plusieurs spirales, qui toutes viendront aboutir à une touffe de passiflores. Ainsi, personne ne pourra cueillir en ma présence aucune des fleurs que tu as tant aimées. Après cela, il ne restera que des branches stériles, dépouillées de leur magnifique parure ; et enfin, l'on ne verra plus au pied de leurs troncs qu'un amas de feuilles flétries et desséchées.

XXX.

ADELE A MANUEL.

Jeudi 12, 10 hrs. du soir.

Mon frère,

Tout le monde dort, excepté moi qui recommence à causer avec toi, j'ai à te faire une confidence, et je ne la ferai qu'à toi seul. C'est encore une chose étrange qui m'est arrivée, aujourd'hui que les étrangetés pleuvent sur moi. Je me demande si j'ai mal fait, et je me dis que personne n'est plus à même que toi de me répondre. Réponds-moi donc très-franchement ; car si j'avais mal fait, je tâcherais aussitôt de réparer ma faute. Mais je crois que j'ai agi comme je le devais, et, en pareille circonstance, je ferais de même, à moins que l'on ne pût me prouver que je me sois trompée, ce dont je doute fort.

J'ai achevé après dîner le bouquet dont je t'ai parlé, et j'ai été avec ma mère à Saint-Telme, pour le donner au bon Antonio. Chemin faisant, nous avons rencontré une amie de ma mère, ce dont j'ai été très-contente, parce que j'ai pu ainsi marcher en avant, faire un autre bouquet avec les fleurs de genêt que je trouvais sur mon chemin, et penser librement à toi. En vérité, j'ai beau faire, je t'assure que je ne comprends pas comment tu peux passer de si longues heures à regarder la mer, les nuages ou les étoiles. Ou tu as de meilleurs yeux que moi, et tu vois dans tout cela ce que je n'y aperçois pas, ou ta contemplation n'est que paresse. Pour moi, je puis dire qu'un froncement de tes sourcils m'éfraya plus que les vagues et les nues, et que je lis plus de choses dans un de tes regards que dans tous les astres. Appelle-moi sotte tant que tu voudras ; je t'assure que je ne passerai jamais deux minutes à ce qui t'occupe des journées entières. En deux minutes, ces choses-là me disent qu'elles sont très-grandes, et que je suis très-petite ; et quand je les regarderais plus longtemps, elles ne m'en diraient pas davantage ; tandis que tes regards, ta physionomie et toutes tes démarches me disent à chaque instant quelque chose de nouveau. C'est pourquoi je crains vraiment qu'un beau jour tu ne deviennes tout à fait fou ; car je crois que le meilleur moyen de le devenir, c'est de penser toujours à la même chose. Voilà ce que je me suis dit en revoyant les lieux que tu avais choisis pour le théâtre habituel de tes rêveries, et où je n'ai pu rêver qu'à toi.

Jusqu'à tout allait parfaitement, car, quoique très-bien accompagnée, je marchais seule. Mais, à ce moment, nous entendimes quelqu'un qui nous appelait. C'était "le gendre" de ma mère. Il nous rejoignit, et se mit à marcher à côté de moi. Je ne sais ce qu'il me dit d'abord, car j'étais si troublée que je ne voyais ni n'entendais plus rien ; en sorte que, voyant que je ne lui répondais pas, il continua de marcher près de moi, mais sans me dire un mot. Je sentais qu'il pourrait se fâcher, et avec grande raison ; et cela me faisait de la peine. Deux ou trois fois j'essayai de lui adresser la parole, car la politesse m'en faisait un devoir ; mais je fus si malheureuse que je ne trouvais pas un seul mot pour entamer la conversation. La dernière fois je ne sus que m'écrier sottement : Quelle bonne odeur de genêts.—Je t'ai dit que j'avais à la main un bouquet de ces fleurs.

Quant à lui, il ne parut s'apercevoir ni de mon trouble, ni de ma sottise, et il resta encore assez longtemps silencieux, jusqu'à ce que, au détour d'une colline, il me dit :

—Si je ne craignais pas de t'ennuyer, Adèle, je te parlerais de choses qui nous intéressent tous deux beaucoup.

—Vous ne m'ennuyez jamais, lui répondis-je.

—Las de la vie que je mène, continua-t-il, j'ai voulu rentrer au port, et je t'ai demandée à tes parents, qui m'ont autorisé à jeter l'ancre. Je suppose qu'ils t'en auront parlé.

—Ils m'en ont parlé hier matin, dis-je.

—Et que t'ont-ils dit, voyons un peu, Adèle ?

—Ils m'ont dit que je ferais bien de vous épouser.

—Et toi, te souviens-tu de ce que tu as répondu ?

—J'ai gardé le silence.

—Il est évident, continua-t-il, que si tu as gardé le silence, c'est que la proposition était inattendue pour toi, et que tu n'étais pas en mesure d'y répondre. Eh bien ! suppose maintenant que l'on t'ait donné le temps de réfléchir, qu'aurais-tu répondu ?

—J'aurais répondu, dis-je sans hésiter, que la volonté de mes parents était la mienne.

—Mal dit, répliqua le pilote d'un air enjoué (afin, je crois, de gagner ma confiance), mal dit, car ce ne sont pas eux qui doivent te marier, mais toi-même.

—Le devoir d'une fille est d'obéir, insistai-je.

—Assurément, poursuivit-il, les père et mère sont les pilotes de leurs filles, et de même que le navire obéit au gouvernail et aux voiles, ainsi les filles obéissent à leurs parents. Mais le vaisseau n'obéit que tant qu'il le peut, et s'il vient à sombrer, adieu mon beau navire ! De même les jeunes filles obéissent jusqu'au moment où l'on veut les marier contre leur gré, car l'obéissance s'arrête dès qu'il s'agit d'une chose impossible.

Ce qu'il disait là me plaisait beaucoup, et au fond j'étais du même avis ; mais espérant qu'il en viendrait à une conséquence plus prochaine, je me tus. De son côté,

il pensait peut-être que j'exprimerais mon opinion sur le cas proposé, et il garda aussi quelques instants le silence. Mais, à la fin, voyant que je ne répondais pas, il me dit :

—Crois-tu qu'une jeune fille doit pousser l'obéissance jusqu'à se marier contre son gré ?

—Je crois, lui répondis-je, qu'une jeune fille doit toujours obéir.

—Même dans le cas dont il s'agit ?

—Toujours.

—Tu te trompes, Adèle, reprit-il d'un ton très-animé, et ton erreur est déplorable. Ecoute-moi bien. Si ton père t'ordonnait de tuer un homme (pardonne-moi la supposition), le ferais-tu ?

—Mon père, répondis-je, ne pourrait pas plus me l'ordonner que moi lui obéir.

—Je t'y prends, continua-t-il, et tu vois qu'une fille ne doit pas toujours obéir à son père. Maintenant, dis-moi : ne plongerait-elle pas un poignard dans le cœur d'un homme, celle qui se marierait contre son gré avec lui ? Car un mari veut trouver l'amour dans sa femme, et on ne lui donnerait au lieu de cela que de la haine.

—De la haine, m'écriai-je, oh ! jamais.

—Si ce n'est de la haine, reprit-il, ce sera de la duplicité, ce sera un mensonge. Mais toi, Adèle, tu n'es capable ni de haine, ni de duplicité, ni de mensonge. Dis-moi donc une seule chose, je te prie, mais dis-la moi du fond du cœur ; car celui-là mérite de n'être pas trompé, qui fait dépendre tout ce qu'il a, et son bonheur même, de la parole d'une femme. Je suppose que tu te marieras avec moi.....

—Le jour que mon père l'ordonnera, répondis-je.

—Mais si l'on te laissait libre, qui choisirais-tu ? moi, ou un autre ?

—Personne, lui dis-je avec franchise.

—Et tu me donnerais ta main, quand même tu ne croirais pas pouvoir être heureuse avec moi ?

—C'est vrai, répondis-je.

—Merci, Adèle, me dit-il.

Et m'ayant baisé la main, il continua la conversation sur le ton le plus animé et le plus jovial que l'on puisse imaginer. Seulement, s'arrêtant à dessein pour regarder je ne sais quel arbuste, il attendit que ma mère et son amie nous eussent rejoints, et prenant un prétexte, il nous quitta.

Je regrettai aussitôt de lui avoir parlé si ingénument ; mais il m'avait tant pressée, que j'étais dans l'alternative de lui dire ce que je lui ai dit ou de mentir.

Maintenant, j'attends que tu me dises ton avis au sujet de ma franchise, bien que je regarde cela comme inutile ; car il ne recommencera plus à m'interroger là-dessus, et, de mon côté, je ne pense pas lui en donner occasion.

En attendant, je cause avec toi comme si je n'avais pas sommeil. Et pourtant j'ai sommeil, mon frère : sais-tu pourquoi ? Parce que ma bougie tire à sa fin. Je la regarde, et quand je reporte mes yeux sur le papier, j'y vois à peine. En outre, je t'ai dit maintenant tout ce que je voulais te dire pour ce soir. Mais non ; je laissais quelque chose au fond de mon encrier, et je me hâte de l'en tirer, avant que la lumière de m'abandonne tout à fait.

N'as-tu pas honte, Manuel, que des étrangers sachent sur ton compte ce qu'ils devraient ignorer ? Qu'as-tu besoin de parler aux étoiles, aux vents et aux flots, puisqu'ils ne t'écoutent pas et ne peuvent te répondre ? Sais-tu qui est-ce qui t'entend sans t'écouter ? D'autres, qui ne sont ni les flots, ni les vents, ni les étoiles, mais qui sont faits de chair et d'os, et qui doivent rire de toi, ou te prendre pour un fou. Si je te dis cela, c'est que le bon Antonio, le gardien de Saint-Telme, s'est informé de toi et m'a demandé ce que tu avais hier ; car il t'a entendu t'écrier que tu étais le plus malheureux des hommes. Je me suis mise à rire, et je lui ai dit qu'il ne devait pas s'étonner de tes monologues, parce que tu faisais des vers.

C'est bien, te voilà poète : mais, pour Dieu, ne recommence pas à t'exclamer ainsi. Fais comme moi ; mets tes admirations par écrits, et ne les relis pas, si tu ne veux rire de toi-même. Envoie-les moi, je rirai pour toi.

Ma lumière s'éteint par degrés ; ma main commence à errer dans l'ombre sur le papier, et je n'écris presque plus qu'à tâtons. Je verrai demain si j'ai formé de vraies lettres, ou si ce ne sont que des pataraffes. Adieu, mon frère. Quelque part que tu sois en ce moment, je t'envoie l'expression de la plus pure tendresse dont mon âme est capable. Aie soin de ta santé, et ne fais pas de folies.

XXXI.

ADELE A MANUEL.

Vendredi 13, 2 heures du soir.

Mon frère,

Je suis si troublée que j'ose à peine prendre la plume, et que je ne sais par où commencer. Je voudrais te parler de beaucoup de choses à la fois, mais les unes me font oublier les autres. Ton oncle est revenu ce matin, et même plusieurs fois. La première fois, il était assez tranquille, parce qu'on ne savait encore rien de ce que l'on a su depuis. Il s'est promené dans le jardin avec mon père, et parmi le peu de choses que j'ai entendues, il a dit qu'il avait placé dans je ne sais quelle maison tout son héritage paternel, dont il distribuait le revenu aux pauvres, et il a ajouté qu'il avait résolu de te faire donation de ce bien, si mon père voulait consentir à ce que toi et moi ne fussions jamais séparés. Comprends-tu cela ? Non ? eh bien, ni moi non plus.

Ensuite,—et c'est la seconde chose que je voulais te raconter,—la servante est entrée dans ma chambre, m'apportant un papier ouvert, qu'elle m'a dit lui avoir été remis par mon fiancé [c'est elle qui s'est servie de cette expression]. J'ai pris le papier, et j'ai commencé à le lire, avec la pensée que le pilote voulait me manifester son étonnement à cause de ma franchise d'hier. Mais juge de ma surprise, quand j'ai lu ce qui suit : "Belle Adèle, j'ai pensé que nous devions encore réfléchir au sujet de notre mariage. Et pour que personne n'ait rien à dire, je donnerai pour prétexte qu'avant de nous marier, il me faut entreprendre un dernier voyage, afin de mettre

ordre à mes affaires. Je tâcherai que le voyage dure tout le temps nécessaire. Sans les explications d'hier, nous courions grand risque de couler à fond tous deux, toi par trop de soumission, et moi par trop de confiance ! A jamais, ton dévoué et reconnaissant Anselme." Voilà qui se comprend un peu mieux, et je t'assure qu'en lisant ces lignes je respirais plus à l'aise. Dieu sait ce que peut durer un voyage, surtout quand on le fait avec l'intention qu'il dure.—A continuer.

## FAITS DIVERS.

Le Diplôme d'honneur de l'Exposition d'Economie domestique spéciale au premier âge, de Marseille, vient d'être accordé à M. Henri Bellaire, directeur du *Journal des Jeunes Mères*. Une médaille d'honneur de M. le Ministre du Commerce et de l'Agriculture a été également accordée à cette utile publication.

Nous croyons en signalant ces récompenses si bien méritées, devoir rappeler que les bureaux du *Journal des Jeunes Mères* sont à Paris, 71, rue des Saints-Pères, et que le prix d'abonnement n'est que de sept francs par an : toutes les mères de famille devraient y être abonnées.

UN COLON DISTINGUÉ.—Nous avons eu, dit le *Pionnier de Sherbrooke*, la semaine dernière, la visite de M. Taché, de Lafitte, département de Marne et Garonne, France. M. Taché est un agriculteur distingué dans son pays, où il exploite sur une grande échelle l'industrie de la betterave, autrement dite du sucre de betterave. Il possède des capitaux considérables et se propose de réaliser en espèces sonnantes la valeur de toutes ses propriétés, afin de venir s'établir au Canada. Ayant entendu parler avantagusement des Cantons de l'Est, il est venu les visiter avant d'aller au loin ailleurs. Il est parti samedi pour Cookshire et de là il s'est rendu, lundi, chez l'agent des Terres, à Bury. Il a été tellement satisfait, enchanté, de tout ce qu'il a vu et appris dans ces endroits, que de suite il a fait le choix et l'acquisition de sept ou huit cents acres de terre dans le beau canton de Ditton. Il doit nous revenir dans quelques jours pour compléter cette transaction et faire l'acquisition de nouveaux terrains. Il entend acheter au moins deux mille acres de terre. Son but est d'introduire parmi nous et d'exploiter en grand l'industrie de la betterave, qu'il croit parfaitement adaptée à notre climat et à notre sol. Il a choisi ses terrains de chaque côté de la charmante petite rivière qui traverse Ditton, afin d'y construire les usines nécessaires à cette exploitation. Il doit retourner bientôt en France, afin de faire ses derniers préparatifs, recruter des immigrants dont il veut s'assurer les services et revenir en Canada dans le cours de l'année, afin de se lancer de suite dans ses nouvelles entreprises.

M. Taché est allié à l'honorable famille Taché du Canada : il est cousin de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Taché, de Manitoba ; du Dr. J. C. Taché, d'Ottawa, et de M. Louis Taché, shérif à St. Hyacinthe, etc. Inutile de dire que c'est un gentilhomme dans la force du mot.

La Société Dramatique Française de cette ville a commencé à donner des représentations au Palais Musical. Les malins disent que décidément ce palais est purifié. Ce qui est certain, c'est que les amateurs français, sous la direction de M. Génot, attire à ce théâtre un public différent de celui qui allait voir les femmes acrobates.

*Bruno le Filsur* et *Catherine ou la Croix d'Or* sont les deux principales pièces que joue la Société Dramatique. Elles sont très-morales toutes les deux, et elles ont valu plus d'un succès à la troupe Maugard à Québec.

M. et Mde. Génot, sont des artistes de talent. M. Génot est un comique de première force.

Il est bien secondé par MM. Baudouin, Brun, Goulard et Tranchat.

Ces représentations données sous le patronage du Comité de Bienfaisance Français méritent le patronage du public montréalais.

JUMEAUX REMARQUABLES.—Durant la première nuit de la présente année, une pauvre femme, l'épouse d'un journalier demeurant dans le village d'Aber, près Bangor (Maine), a donné le jour à des jumeaux. Le premier est né durant la dernière heure de la vieille année, et le deuxième, une heure environ après l'ouverture de la nouvelle année. Ce qui rend donc la naissance de ces enfants tout à fait remarquable, c'est que ces jumeaux ne sont point venus au monde la même année, ni le même jour !

HORRIBLE ACCIDENT.—Mardi dernier à la station de Bécancour deux jeunes hommes attendirent le signal pour monter dans les chars. Le sifflet se fait entendre ; le premier s'élança et est à bord, mais le second, moins agile glisse et deux chars lui broient la jambe droite avant que le train ne soit arrêté. Tout le monde se précipite vers le pauvre jeune homme qui ne fait pas entendre une seule plainte.

On le transporte à l'office où heureusement se trouve un médecin qui s'empresse pour juger de la gravité de la blessure. La jambe était complètement broyée. C'était une jambe de bois ?

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

## NAISSANCES.

A Montréal, le 2 avril courant, la Dame de M. Isidore Lussier, typographe, un fils.

Le *Courrier* et l'*Union* de St. Hyacinthe sont priés de reproduire. En cette ville, le 26 du mois de mars, la Dame de M. Elie Barnaud, un fils.

A Hartford, Conn., le 21 mars, la Dame de M. N. Valentine, une fille.

## DECÈS.

Le 28 mars dernier, à l'âge de 14 ans et 9 mois, Antoine, fils de Léon L'Espérance, entrepreneur-menuisier, de cette ville. Malgré toute la force de son caractère, sa patience et son courage admirable, durant sa longue et douloureuse maladie, et les soins assidus de sa famille, il lui a enfin fallu, lui aussi comme un de ses jeunes frères il y a dix-huit mois dire un éternel adieu à ses parents inconsolables.

A Nicolet, le 24 mars, à l'âge de 20 mois et 2 jours, Marie-Belzimir-Antoinette, enfant de Edouard Fortier, marchand.

A West Deper, Wisconsin, le 21 mars, à l'âge de 2 ans et 9 mois, Marianne-Aurélié, enfant de Ludger Laverdure, marchand.

A Grosvenordale, Conn., le 23 mars, à l'âge de 61 ans et 2 mois, sieur Narcisse Poitras, forgeron, autrefois de Montréal.

A Northampton, Mass., en mars dernier, à 15 jours d'intervalle, Ls.-Albert-Alfred, Charles-Adolphe, Maria-Nathalie-Hermina, le 1er, à l'âge de 1 an, 4 mois, 6 jours, le 2nd, à l'âge de 2 ans, 6 mois et 11 jours, le 3ème, à l'âge de 5 ans, 9 mois et 25 jours, tous trois enfants de Adolphe et Hermine Ménard. Ces enfants sont morts des fièvres scarlatines.

CELEBRATION NATIONALE DU 24 JUIN 1874 A MONTREAL, CANADA.

APPEL AUX SOCIÉTÉS CANADIENNES ET AUX CANADIENS-FRANÇAIS DES ÉTATS-UNIS.

Compatriotes,

L'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, s'inspirant d'une noble et généreuse idée, vient de nous inviter à participer à la grande fête nationale du 24 juin prochain, qu'elle se prépare à célébrer avec toute la pompe possible.

Serions-nous capables de rester indifférents à son appel? Non, assurément: l'honneur est trop insigne pour que nous n'en soyons pas touchés; l'invitation est trop cordiale pour que nous ne l'acceptons pas avec empressement, et la fête projetée promet d'être trop belle pour que nous ne nous y rendions pas en foule et avec enthousiasme.

Déjà dans le passé, aux anniversaires de cette fête si chère, nous avons, il est vrai, mêlé de loin nos concerts patriotiques à ceux de nos frères de là-bas; cependant l'écho de nos voix, affaibli par la distance, n'était répercuté que trop imparfaitement par les rives du St. Laurent, pour pouvoir redire avec assez d'éloquence à la patrie les sentiments qui en ces jours surtout faisaient battre pour elle tous nos cœurs à l'unisson. Mais voici venir une occasion telle que nous n'en avons jamais eue et que nous n'en aurons pas peut-être de sitôt de lui prouver que, tout en vivant sur un sol étranger, nous sommes restés fidèles à son souvenir et qu'en dépit des obstacles et des dangers semés sur notre route, nous avons su conserver la langue, la foi et les traditions de nos glorieux ancêtres.

Le 24 juin 1874 à Montréal sera certainement le plus beau qui ait jamais été célébré au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Là nous trouverons, réunies par la même pensée patriotique, des délégations venues de tous les points du pays pour nous serrer la main et nous souhaiter la bienvenue au banquet national que la patrie offrira en ce jour à ses enfants, surtout à ceux qui ont grandi loin d'elle et dont elle n'a cessé de pleurer l'absence. Que ceux qui auront assisté à cette touchante fête de la grande famille canadienne regretteront peu les légers sacrifices de temps et d'argent qu'ils se seront imposés pour le plaisir d'en avoir été les heureux témoins, et le légitime orgueil de pouvoir dire plus tard et longtemps après: *Moi aussi j'y étais.*

Au Canada, l'enthousiasme fait vibrer tous les cœurs, quand on parle de cette célébration qui, nous en avons aussi la confiance, aura, entre autres précieux résultats, celui de resserrer encore davantage les liens d'amitié et d'union fraternelle entre les Canadiens des deux côtés de la ligne quarante-cinq et de faire trouver le moyen le plus efficace d'assurer à notre race en Amérique un avenir digne de son passé historique et de nos aspirations nationales.

Nous espérons donc, que le 24 juin prochain de nombreuses sociétés canadiennes et des milliers de nos compatriotes des États-Unis se joindront à nos frères du Canada, pour chanter en chœur, un hymne d'amour à notre mère-patrie, et adresser une commune prière au Très-Haut pour la conservation de notre nationalité.

Nommés par l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, comme membres du comité d'organisation pour les États-Unis, nous avons accepté cette tâche, assurés que nous étions que le zèle de nos compatriotes émigrés nous en rendrait l'accomplissement facile. L'expérience du passé nous était une garantie que lorsqu'il s'agit de l'honneur du nom canadien, ils ne

resteraient pas en arrière de leurs frères aînés du Canada.

Ainsi, compatriotes des États-Unis, haut les cœurs! pour cette réunion extraordinaire qui demeurera mémorable dans les annales canadiennes. *Sursum corda!*

Le comité d'organisation pour les États-Unis,

- J. B. PRIMEAU, Ptre.
FERD. GAGNON.
A. G. LALIME.
FRED. HOUDR.

DE TOUT UN PEU.

M. de Kératry a adressé à l'Assemblée nationale une pétition qui débute par la lettre suivante:

Paris, le 4 mars 1874.

A monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président,

La commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale a déposé, depuis deux mois, sur le bureau de l'Assemblée, un rapport relatif au camp de Conlie et à l'armée de Bretagne.

En présence des termes de ce rapport, je ne puis oublier qu'en acceptant le mandat de grouper les contingents bretons sur le terrain de la défense nationale, qu'en provoquant leurs sacrifices en hommes et en argent, j'ai assumé aussi le devoir de réclamer justice solennelle pour mes compatriotes trompés dans leurs espérances patriotiques et blessés dans l'honneur de leur province.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée nationale qu'elle veuille bien prendre en considération la pétition suivante, dont les conclusions sont logiquement dictées par le rapport de la Commission d'enquête.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Comte E. DE KÉRATRY.

Ancien député du Finistère.

La pétition analyse le rapport relatif au camp de Conlie et à l'armée de Bretagne, et se termine de la manière suivante:

Vu les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale, ainsi formulées:

"Si le gouvernement avait tenu l'essentiel de ses promesses et laissé à l'armée de Bretagne un délai suffisant de préparation, nous ne voyons aucune raison de douter que, dans le courant de décembre et le commencement de janvier, elle eût fourni à la défense nationale deux ou trois divisions de même qualité que la première, c'est-à-dire 20 à 30,000 bons soldats, avec lesquels on eût pu, au lieu de la perdre, gagner la bataille du Mans."

M. de Kératry a l'honneur de prier l'Assemblée nationale de vouloir bien prendre en considération la proposition suivante:

"L'Assemblée nationale, considérant que M. Gambetta, ancien ministre de la guerre et de l'intérieur, présent aux armées et ayant dirigé les opérations militaires, est convaincu de ne pas avoir voulu armer les mobilisés bretons, déclare que M. Gambetta a sacrifié les intérêts de la défense nationale à ses desseins politiques."

Nous avons dit que la réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française, qui devait avoir lieu le 11 mars, a été indéfiniment ajournée par un vote de la majorité de l'illustre compagnie.

Le motif de cet ajournement est le refus du récipiendaire de modifier certains passages politiques de son discours. Nous reproduisons les trois passages qui ont donné lieu à l'incident.

Le premier passage se rattache à l'attitude de Lamartine pendant les derniers jours de la Restauration. Voici comment s'exprime, sur ce point, M. Ollivier:

... A peine arrivé au terme de son apprentissage diplomatique, il se vit placé entre deux actes d'une politique extrême: l'Adresse des deux cent vingt-un, dirigée contre un attribut essentiel du pouvoir monarchique; les ordonnances, préparées contre les institutions représentatives. Il n'adhéra pas plus à l'agression de la Chambre qu'à la violence du roi; il blâma M. Royer-Collard, le rédacteur principal de l'Adresse, il refusa de seconder le prince de Polignac, le signataire des Ordonnances....

Le second passage du discours a trait à la coalition de 1837. M. Ollivier dit à ce sujet:

... Son élection à Dunkerque le rappelle en France. Député, il prête le serment que fonctionnaire il avait refusé, et non pour le violer. Il le prouva en défendant M. Mole et la prérogative du roi contre la coalition de 1837....

Enfin le troisième passage porte sur le règne de Napoléon III, sur lequel le discours de M. Ollivier s'exprime ainsi, toujours en visant la conduite de Lamartine.

... Pourtant, le calme revenu, dans ses

admirables "Entretiens," il ne s'interdit pas les digressions politiques, et en plus d'une occasion il se montra juste envers le souverain à l'avènement duquel il s'était opposé. Il n'avait pas contribué à l'apothéose de Napoléon Ier. Bien qu'il eût appelé ce génie épique la plus vaste création de Dieu, il s'était mépris sur le caractère de l'œuvre napoléonienne. La dictature nationale qui avait sauvé la révolution de l'excès et de la réaction, imposé l'ordre à une démocratie fanatique d'anarchie, l'égalité à une aristocratie fanatique de privilèges, lui avait semblé un "récépissage par la gloire des siècles usés." Inaccessible toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses préventions le prince héritier du nom et du pouvoir de Napoléon.

Plus d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. "Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, écrit-il dans ses "Mémoires politiques," je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat." S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de justesse, la douceur de sa majesté paisible; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent, s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues, s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que de lui rendre justice, il l'eût aimé.

On lit dans l'Événement, sous la date de Versailles, 9 mars:

C'est aujourd'hui que M. Ledru-Rollin a fait son entrée à la Chambre. Il est venu s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, derrière la place qu'occupe M. Gambetta. Pendant le tirage au sort des bureaux, qui a duré une bonne heure, il a conversé avec Peyrat et M. Edgar Quinet.

M. Ledru-Rollin est un homme d'un air très sympathique, d'une belle envergure et d'un aspect opulent. Il a une forte tête germanique encadrée d'une paire de favoris touffus qui viennent se confondre avec une moustache luxuriante. Les traits sont expressifs et la figure est accentuée, malgré l'épaisseur que les joues et le menton ont pris avec l'âge.

M. Ledru-Rollin a quelque chose du Bon Bock de Manet. S'il avait la pipe à la bouche et le verre de bière devant lui, la ressemblance serait frappante.

Le nouveau député de Vaucluse est chauve comme la plupart des députés (la calvitie, à ce qu'il paraît, est le signe distinctif de l'homme politique). Il a une main très fine et très blanche, qui a fait l'admiration des députés de la droite.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES elots de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

4-2755 (Établi en 1859.)

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDER FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, etc., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph.

NOUVEAUX MOULINS A LAVER COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE, MACHINES A TORDRE, MACHINES ET FERS A GAUFFRER ET A GLACER, SÉCHOIRS, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2422

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2522

\$5 à \$20 par jour, Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-2222 U. STINSON & CO., Portland, Maine.

Compagnie d'Assurance Agricole DU CANADA

Capital..... \$1,000,000.

BUREAU:

245, Rue St. Jacques, Montreal.

PRESIDENT:

Col. A. C. DeLotbiniere Harwood, D. A. G.

VICE-PRESIDENT:

Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GERANT ET SECRETAIRE:

EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS:

Col. A. C. DeLotbiniere Harwood, Montréal; Rev. P. Leblanc, (Évêché), Montréal; A. Desjardins, écrivain, M. P., Montréal; Wm. Angus, écrivain, Montréal; Président, Compagnie de Papier du Canada: J. B. Pouliot, écrivain, M. P., Rivière du Loup; L. Mollard, écrivain, M. P., St. Jean; Président de la Banque de la Banque de St. Jean: G. B. By, écrivain, M. P., Joliette; Thos. Logan, écrivain, Sherbrooke; Edward H. Goff, écrivain, Montréal; Arthur Dansereau, écrivain, Montréal; éditeur de la Minerve: Col. A. A. Stevenson, Montréal; T. H. Mahony, écrivain, Québec; L. B. A. Charlebois, écrivain, Laprairie; Chs. Frs. Painchaud, écrivain, M. D., Varennes; L. H. Blais, écrivain, ex-M. P., P., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés de cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux. Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fonds considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les livres de souscription seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les prochains jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts. Montréal, 13 mars 1874. 5-13-4 f-455.

CHAPELLERIE ET FOURRURES MAISON

THIBAUT, LANTHIER & CIE

No. 271 Rue Notre-Dame.

Bon Marche, Bon Gout, Style Recherche.

L'établissement que MM. THIBAUT, LANTHIER ET CIE, viennent d'ouvrir se recommande de lui-même au public par son assortiment complet de Chapeaux en Soie, Feutres, Parapluies, Pardessus en Caoutchouc, Gants de Kid, etc., articles choisis par les propriétaires sur les meilleurs marchés d'Europe et d'Amérique, avec tous les avantages que procure l'achat au comptant.

Rien n'a été épargné pour faire de ce nouvel entrepôt de Chapellerie et de Fourrures le premier établissement de la cité de Montréal. Leurs articles réunissent à une qualité supérieure les plus hautes conditions d'élégance et de bon ton.

L'importation des marchandises les plus recherchées, patronnées par le haut style, sera pour eux une spécialité qu'il leur sera d'autant plus facile de soigner que tout leur stock est neuf.

La maison se chargera du soin des Fourrures durant l'hiver, à des prix modiques, avec une assurance si on le désire. 5-12-7f-449

LICENCES pour Epicerie et Auberges.

Les Commissaires des Licences sont prêts à recevoir et examiner les applications pour Licences des Epicerie et Auberges. Les requérants seront fournis des Blancs de Requête requis par la Loi pour les dites Licences des Epicerie et Auberges au Bureau des susdits Commissaires des Licences seulement—No. 63, Rue St. Gabriel.

Par ordre, CHAS. DE CHANTAL, Secrétaire, Commissaires des Licences. Montréal, 16 Mars, 1874. 5-12-4f.-450.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERES RESPECTABLES. 4-3822

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui cause la débilité nerveuse, le déperissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVE, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.